



GAZ DE SCHISTE
L'industrie profitera des millions de l'État québécois
Page B 1



OTTAWA
Le sénateur Raymond Lavigne présente sa démission
Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CII N° 62

LE MARDI 22 MARS 2011

1,09 \$ + TAXES = 1,24 \$



SUHAIB SALEM REUTERS

Des opposants au régime du colonel Kadhafi affichaient leur optimisme, hier, sur la route reliant Benghazi à Ajdabiya, dans l'est de la Libye.

L'OPÉRATION «AUBE DE L'ODYSSÉE» EN LIBYE

Tiraillements au sein de la coalition

Que vise-t-on? Qui commande? Les interrogations fusent.

CLAUDE LÉVESQUE

Plusieurs fissures importantes sont apparues hier au sein de la coalition montée en fin de semaine contre le régime de Mouammar Kadhafi, sans toutefois empêcher ses membres de frapper pour une troisième nuit consécutive les

moyens militaires du dictateur libyen.

Ces nouvelles frappes ont visé des cibles situées dans la région de Tripoli, dont une base de la marine, ainsi que la ville de Sabha, considérée comme un de ses fiefs dans le Sud. Le but est de freiner la tentative de reconquête des zones rebelles par les troupes fidèles à Kadhafi, ce qui

semble avoir fonctionné dans l'Est puisque celles qui assiégeaient Benghazi samedi ont reculé hier jusqu'à Ajdabiya. En revanche, les forces pro-Kadhafi ont pu mener une attaque meurtrière à Misrata, la troisième ville du pays.

VOIR PAGE A 12: COALITION

Le Bloc n'a pas ce qu'il voulait

Le budget Flaherty s'emploierait plutôt à satisfaire le NPD

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Québec devra attendre ses milliards encore un peu. Le gouvernement conservateur a confirmé hier que le budget présenté ce matin ne contiendrait pas la compensation réclamée aux fins de l'harmonisation de la taxe de vente du Québec avec celle d'Ottawa. L'appui du Bloc québécois au budget est pour ainsi dire écarté.

Il semble que le gouvernement conservateur ait tout fait pour s'assurer plutôt l'appui du NPD. Selon des sources gouvernementales consultées par La Presse canadienne, le budget comprendra des mesures chères aux néodémocrates, dont un programme de rénovation énergétique domiciliaire de 400 millions, une hausse du soutien aux aînés à faible revenu et l'annulation des dettes du personnel médical œuvrant dans les régions rurales.

Le ministre des Finances, Jim Flaherty, déposera son sixième budget consécutif, un budget écrit encore une fois à l'encre rouge. Les attentes des trois partis d'oppositions sont nombreuses et peu susceptibles d'être comblées. La demande principale du Bloc québécois restera pour sa part lettre morte. Le parti de

Le chef du NPD, Jack Layton, maintient le suspense quant à ses intentions

VOIR PAGE A 12: BUDGET

- La chronique de Michel David, page A 3
- La commissaire à l'information blâme le cabinet du ministre Paradis, page A 3



REUTERS/TOKYO ELECTRIC POWER CO.

JAPON

Nouvelle alerte à Fukushima: des employés de la centrale évacués

- À lire en page B 9
- L'économie à l'ère des «mégarisques», pages B 1, B 4 et B 5



GÉDÉON PROGRAMME/MOULINSART

Une case de *Tintin au Tibet* superposée à un paysage réel dans la série documentaire qui sera présentée ce soir au Festival international du film sur l'art, à Montréal.

Tintin au pays du documentaire

FABIEN DEGLISE

Taxi jaune sur passage piéton. Fontaine en pierre crachant son eau, foule bigarrée et passant ordinaire sans sourire. La journée est grise sur Calao, ville portuaire située à 30 minutes de Lima, la capitale du Pérou, où une caméra distille depuis quelques minutes ses plans fixes. Il y a des débardeurs en action, des

douaniers à l'air sévère, des femmes aux robes pleines de couleurs transportant leurs bébés dans le dos, un train — le train des nuages, une des lignes de chemin de fer les plus hautes du monde — et surtout l'impression que, dans ce décor exotique, tout pourrait être possible.

C'est la voix hors champ qui le laisse croire alors qu'un hydravion, en dessin cette

VOIR PAGE A 12: TINTIN

Nucléaire: pour Montréal, le vrai problème, c'est l'Ontario

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Plusieurs groupes écologistes québécois vont s'opposer à la construction de deux nouveaux réacteurs nucléaires à la centrale ontarienne de Darlington, à l'est de Toronto, parce que la contamination radioactive en cas d'accident important frapperait principalement Montréal et l'agriculture de la vallée du Saint-Laurent.

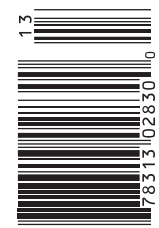
C'est ce qu'ont déclaré hier au *Devoir* des porte-parole de Greenpeace, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), du mouvement Maîtres chez nous au 21^e siècle (MCN-21) et du Groupement pour la surveillance du nucléaire, en marge d'une conférence de presse convoquée par une douzaine d'organismes sociaux, environnementaux, artistiques et politiques pour réclamer le déclassement définitif de la centrale Gentilly-2.

VOIR PAGE A 12: NUCLÉAIRE

- Transport de déchets nucléaires: Ottawa a voulu rassurer Québec, page A 4
- L'éditorial de Bernard Descôteaux: Gentilly-2: fin de parcours, page A 10

INDEX

Annonces.....	B 6	Idées	A 11
Avis publics..	B 4	Météo	B 7
Culture	B 12	Monde	B 8
Décès	B 6	Mots croisés..	B 9
Économie	B 1	Sudoku	B 5
Éditorial	A 10	Télévision	B 10



RENÉ HOMIER-ROY
EN SEMAINE 5H

Aujourd'hui, les oubliés de la Côte-d'Ivoire avec la journaliste Sophie Langlois.
Réalisation: Julie Brunet

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/bienmeilleur



porter



Soyez vite sur vos patins. 30 % de rabais sur tous nos vols.

Prenez votre élan et sautez sur l'occasion.

Mentionnez le code **PATIN30**

Réservez avant le 23 mars 2011.

Porter. Raffinée sur toute la ligne.



30 %
de rabais



Vols au départ de Montréal. Mentionnez le code PATIN30

Voyagez entre le 1^{er} avril et le 6 septembre 2011. Les tarifs ci-dessous incluent le rabais de 30 %.

Tarifs à partir de :

TORONTO 20 par jour 105* \$	HALIFAX 108* \$	ST. JOHN'S 126* \$	SAULT STE. MARIE 2 par jour Dès le 4 mai 112* \$	SUDBURY 119* \$	THUNDER BAY 105* \$
BOSTON 140* \$	WINDSOR 3 par jour Dès le 27 avril 105* \$	CHICAGO 140* \$	MYRTLE BEACH 182* \$	NEW YORK 105* \$	

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

* Avant le 23 mai dans le cas de Myrtle Beach. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. L'aller simple en classe Fixe n'inclut pas les taxes, frais et surcharges. Ce tarif aller-simple n'exige pas l'achat d'un aller-retour. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

flyporter.com

ACTUALITÉS

Le vampire



MICHEL DAVID

Le ministre des Finances, Raymond Bachand, n'en démord pas: seule une raison politique peut expliquer que le gouvernement Harper refuse toujours de verser une compensation au Québec pour l'harmonisation de la TPS et de la TVQ.

On peut en imaginer plusieurs. Si l'homologue fédéral de M. Bachand, James Flaherty, annonçait aujourd'hui que plus de deux milliards seraient versés au Québec, le Bloc québécois serait bien mal venu de voter contre le budget, et le premier ministre Harper serait très déçu que son gouvernement y survive.

De toute manière, le Québec ne semble plus faire partie des plans du Parti conservateur. Alors, pourquoi lui faire une fleur qui pourrait créer de la grogne dans le reste du pays? Qu'elle soit légitime ou non, chaque demande du Québec est inmanquablement perçue comme un autre caprice de l'enfant gâté de la fédération.

Bien sûr, une victoire sur le front fédéral-provincial est toujours la bienvenue, surtout pour un gouvernement qui est continuellement accusé de mollesse face à Ottawa, mais M. Bachand n'est peut-être pas si pressé de toucher son dû. Un chèque de 2,2 milliards tombé du ciel faciliterait certainement l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2013-2014, qui demeure son objectif, mais il ferait également l'objet de bien des convoitises.

S'il l'avait déjà encaissé la semaine dernière, quand il a présenté son propre budget, il lui aurait été plus difficile de justifier la nouvelle hausse des droits de scolarité ou encore le report de la promesse de créer 15 000 nouvelles places en garderie d'ici la fin du présent mandat.

Le gouvernement fédéral peut toujours se faire tirer l'oreille, mais il finira bien par payer un jour ou l'autre. Il vaut peut-être mieux pour M. Bachand laisser l'argent en banque sans pouvoir le dépenser.

Bien entendu, le ministre des Finances ne pouvait pas passer ce litige sous silence dans son discours de jeudi dernier, mais ce n'est sans doute pas ce qui l'inquiète le plus quand il pense à l'avenir.

L'essentiel du document sur les transferts fédéraux qu'il a jugé bon d'annexer à son budget traite plutôt de l'échéance du 31 mars 2014, quand viendra le temps de renouveler le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de services sociaux et, bien entendu, la péréquation.

Ce n'est pas une mince affaire. Sur les 65,3 milliards de revenus budgétaires que M. Bachand a inscrits dans son budget, 15 milliards sont constitués de transferts que le gouvernement fédéral peut modifier selon son bon vouloir.

Le gouvernement Charest a toujours présenté l'entente de dix ans sur le financement des services de santé intervenue en 2004 avec le gouvernement Martin comme son plus haut fait d'armes en matière de relations fédérales-provinciales.

À l'époque, même Jacques Parizeau et Gilles Duceppe avaient vu dans cette entente une avancée importante pour le Québec, dans la mesure où elle consacrait le principe de l'asymétrie, qui reconnaissait une marge de manœuvre significative au Québec dans un secteur névralgique.

La conjoncture a cependant bien changé depuis. À l'époque, le gouvernement fédéral disposait de surplus imposants, ce qui n'est plus le cas. M. Flaherty a déjà averti que les provinces ne devaient pas compter sur la même générosité de la part du gouvernement fédéral quand viendra le temps de renouveler l'entente.

Le problème est que les dépenses assumées par les provinces dans le domaine de la santé ne sont pas aussi faciles à comprimer. Le gouvernement Charest entend maintenir leur rythme annuel de croissance à 5 %. Un resserrement du TCS poserait donc de sérieux problèmes.

M. Charest ne manque aucune occasion de dire que les transferts fédéraux au Québec ont augmenté depuis que les libéraux sont au pouvoir alors qu'ils avaient diminué sous le PQ. C'est vrai, mais l'évolution a été la même dans toutes les provinces, et cette augmentation est très relative.

Le document du ministère des Finances remet les choses en perspective. «Certains affirment que les transferts fédéraux — particulièrement la péréquation — ont substantiellement augmenté depuis quelques années. Ils en concluent que le degré actuel de redistribution entre les provinces effectuée par les transferts fédéraux est plus élevé qu'auparavant. Or, les faits indiquent qu'au contraire, la redistribution effectuée par les transferts fédéraux a substantiellement été réduite depuis trente ans.»

Le programme de péréquation, qui, à entendre les récriminations au Canada anglais, permet au Québec de vivre aux crochets du reste du pays, représente 0,85 % du PIB canadien en 2011-2012, alors que la moyenne annuelle observée depuis 1967-1968 est de 1,02 %. Si la péréquation était actuellement à ce niveau, elle serait plus élevée de 2,9 milliards.

Quand ils parlent des transferts fédéraux, tous les ministres des Finances, libéraux comme péquistes, finissent par tenir le même discours, même si certains sont plus conséquents que d'autres. Chacun à leur manière, ils ont accusé le gouvernement d'étouffer financièrement le Québec. Yves Séguin a certainement eu l'image la plus saisissante en comparant Ottawa à un vampire. M. Bachand ne voudra sûrement pas être en reste.

mdavid@ledevoir.com

Loi d'accès à l'information

Le bureau de Paradis coupable d'ingérence

La commissaire Suzanne Legault reproche aussi aux fonctionnaires d'avoir plié

Un peu plus d'un an après avoir lancé son enquête sur le cabinet du ministre Christian Paradis, la commissaire à l'information du Canada a rendu public hier le premier de trois rapports qui conclut à une obstruction politique et au dysfonctionnement de la Loi d'accès à l'information depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs.

ALEC CASTONGUAY

Le cabinet du ministre Christian Paradis est coupable «d'ingérence politique» dans la Loi d'accès à l'information, conclut la commissaire à l'information, Suzanne Legault. Cette dernière reproche aussi aux fonctionnaires d'avoir plié sous les ordres injustifiés de l'adjoint du ministre.

Son rapport dévoilé hier fournit des munitions aux partis d'opposition, qui reprochent au gouvernement Harper de manquer de transparence et de bafouer les institutions démocratiques.

La ministre des Travaux publics, Rona Ambrose, a d'ailleurs transmis le rapport à la GRC, qui fera enquête sur l'ancien adjoint parlementaire du ministre Christian Paradis, Sébastien Togneri, qui est au centre de cette affaire. Il a démissionné le printemps dernier.

Le jugement de Suzanne Legault est sans équivoque. «La commissaire a conclu qu'un membre du cabinet du ministre avait entravé la divulgation de documents en vertu de la Loi en ordonnant à des fonctionnaires de reprendre le document à divulguer qui avait été préparé et en leur ordonnant ensuite de n'en divulguer qu'un chapitre. Les employés de cabinets ministériels n'ont pas le pouvoir de prendre de décisions en vertu de la Loi ou de donner des directives à des fonctionnaires d'une institution», peut-on lire dans le rapport.

L'intervention de Togneri

La controverse a éclaté lorsque La Presse canadienne a révélé que le bureau du lieutenant de Stephen Harper au Québec, Christian Paradis, avait délibérément empêché la divulgation d'un document qui devait être rendu public en vertu de la Loi d'accès à l'information. Le document était un rapport annuel sur le portefeuille immobilier du ministère des Travaux publics, qui contenait des informations factuelles sur le taux d'occupation élevé et les faibles rendements sur l'investissement. Le bureau de l'accès à l'information du ministère avait décidé, après de vastes consultations, qu'il n'y avait pas lieu de retenir ce rapport.

Mais, le 27 juillet 2009, le directeur des affaires parlementaires du ministre Paradis, Sébastien Togneri, ordonne de ne pas divulguer le docu-



CHRIS WATTIE REUTERS

Selon le rapport de la commissaire à l'information, Suzanne Legault, «les employés de cabinets ministériels n'ont pas le pouvoir de prendre de décisions en vertu de la Loi ou de donner des directives à des fonctionnaires d'une institution».

ment, même s'il est conforme aux critères de la loi. Un fonctionnaire a même dû se rendre in extremis au bureau de poste, à Ottawa, pour empêcher l'envoi du document.

La commissaire Legault confirme qu'un véritable système de filtre politique avait été mis en place à l'époque où Christian Paradis était ministre des Travaux publics (il est maintenant aux Ressources naturelles).

Les documents «intéressants» et «à profil élevé» étaient acheminés au bureau du ministre dans un dossier violet. M. Togneri se montrait parfois très directif envers les fonctionnaires afin que des documents «délicats» pour le ministre ne soient pas rendus publics.

Suzanne Legault affirme que M. Togneri n'avait aucun droit d'agir de la sorte. «Le directeur des Affaires parlementaires de l'époque ne possédait aucun pouvoir délégué de prendre des décisions sur des questions relatives à l'accès à l'information, aucun pouvoir légal de contester des interprétations de la Loi faites par des fonctionnaires du Ministère et aucun pouvoir légal de renverser une décision prise à bon droit en vertu de la Loi par des fonctionnaires.»

Aussi la faute des fonctionnaires

La commissaire à l'information apostrophe

Le Devoir

Première mission libyenne pour les CF-18 canadiens

Ottawa met six autres avions en attente de déploiement

ALEC CASTONGUAY

Les Forces canadiennes ont effectué leur première mission au-dessus de la Libye hier matin, alors que quatre chasseurs CF-18 ont patrouillé à la frontière nord du pays de Mouammar Kadhafi pendant quelques heures. Les CF-18 canadiens n'ont pas ouvert le feu. Il s'agissait d'une mission «défensive» pour protéger les avions et les navires de la coalition. Ils ont été accompagnés de deux avions canadiens CC-150 Polaris qui ont permis de ravitailler les chasseurs en vol.

En conférence de presse à Ottawa, le ministre de la Défense, Peter MacKay, a affirmé que le Canada avait mis en attente six autres CF-18, qui pourraient partir vers la Libye dans les prochains jours si la coalition en fait la demande. «Les avions sont "stand-by", mais nous n'avons pas de plan de déploiement pour l'instant. On va voir en fonction de la situation», a dit le ministre.

Les Forces canadiennes ont baptisé «opération Mobile» le déploiement du Canada autour de la Libye. Les militaires sont postés à Trapani, en Sicile (Italie). En plus des six chasseurs CF-18 sur place, deux avions CC-150 Polaris serviront à ravitailler en vol les appareils CF-18, qui ont une autonomie de 3700 km. En tout, 380 militaires participent à l'opération Mobile.

Si la mission d'hier était une mission de «supériorité aérienne», il pourrait en être autrement dans les prochains jours, alors que les CF-18 canadiens pourraient ouvrir le feu sur des positions du régime Kadhafi. «Nous ferons ce qui est nécessaire pour faire respecter la résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU», a dit Peter MacKay,



ALESSANDRO BIANCHI REUTERS

Un pilote canadien près de son CF-18, dimanche. Chaque heure de vol d'un de ces avions coûte environ 12 000 \$ au trésor public.

qui a parlé de possibles «frappes stratégiques». «L'objectif est de rendre inopérante son armée de l'air, notamment les pistes des aéroports.»

12 000 \$ l'heure

Le major-général Tom Lawson, présent au point de presse, a toutefois ajouté que des bombardements «comportent des risques élevés» et que cette décision ne sera pas prise à la légère. «Les risques d'utiliser les bombardements sont élevés dans le contexte changeant de la Libye. Il faut y aller avec la plus grande prudence en raison des civils au sol. Nos règles d'engagement sont strictes. On vise de n'avoir aucun dommage collatéral», a-t-il dit.

Le ministre Peter MacKay a dit que le Canada restera impliqué dans cette mission «aussi longtemps qu'il le faudra». «L'instabilité en Libye découle de la violation systématique des droits humains et des crimes contre l'humanité du régime Kadhafi», a-t-il ajouté.

Selon les informations obtenues par Le Devoir, chaque heure de vol d'un CF-18 coûte environ 12 000 \$ au trésor public. Un coût élevé qui comprend l'essence, l'entretien important des avions au retour des missions, ainsi que les salaires des pilotes. Un CF-18 brûle près de 1200 gallons (4542 litres) de carburant par heure.

Le Devoir

Le sénateur Raymond Lavigne démissionne

STÉPHANIE MARIN

Ottawa — Raymond Lavigne, qui a été reconnu coupable de fraude et d'abus de confiance, a démissionné du Sénat, hier. Sa démission est en vigueur immédiatement.

Il ne recevra plus son salaire de 132 000 \$, mais pourra toucher sa pension de parlementaire.

M. Lavigne a fait connaître sa démission par lettre transmise au Sénat hier, le jour même où la Chambre haute devait décider quelles mesures allaient être prises contre lui, en réplique à sa condamnation criminelle.

Plusieurs de ses privilèges et des ressources mises à sa disposition pour l'exécution de ses fonctions avaient déjà été suspendus le 11 mars dernier, le jour où le juge Robert Smith, de la Cour supérieure criminelle de l'Ontario, avait rendu son jugement.

Le juge a reconnu le sénateur coupable de fraude pour avoir réclamé pour des frais de kilométrage supérieurs aux frais réellement engagés et aussi pour s'être fait rembourser des voyages qu'il n'a jamais effectués. Il s'agissait d'une fraude d'au moins 10 000 \$.

Quant à sa condamnation pour abus de confiance, elle résulte du fait d'avoir fait effectuer des travaux sur sa propriété de Wakefield par un employé du Sénat — durant ses heures de travail et payé par les contribuables — qui y aurait même coupé une soixantaine d'arbres.

M. Lavigne a encore quelques semaines pour décider s'il va en appeler de sa condamnation. Jusqu'à maintenant, il n'a pas fait part de ses intentions, mais son avocat avait déclaré considérer très sérieusement la possibilité d'un appel. L'ex-sénateur avait plaidé non coupable à toutes les accusations qui avaient été portées contre lui.

Hier, le député libéral Dominic LeBlanc s'est dit «content» de la démission de cet ancien membre de son caucus. «Quand l'ancien sénateur Lavigne a été condamné [...], moi j'ai pensé que c'était approprié qu'il démissionne», a-t-il déclaré.

«Je trouve que c'est honteux», a lancé le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, au sujet de la pension qui sera versée à l'ex-sénateur, malgré sa condamnation.

Celle-ci pourrait atteindre 100 000 \$ par année, selon les calculs de la Fédération canadienne des contribuables.

M. Lavigne doit maintenant retourner en cour le 10 mai pour les représentations sur sa peine.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Transport de déchets nucléaires ontariens

Québec a accepté le transit sur la foi d'un engagement verbal

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le gouvernement Charest a accepté fin février que des déchets nucléaires ontariens transitent par le Saint-Laurent. Il dit avoir obtenu de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) l'assurance verbale que les «normes respectées [seraient] plus strictes que les normes internationales qui sont en vigueur pour ce type de transports», a rappelé Sarah Shirley l'attachée de presse du ministre Pierre Arcand, dans un courriel, hier.

Début février, M. Arcand demandait au contraire formellement à Ottawa de «réviser la décision rendue publique le 4 février 2011, relativement au permis et au certificat de transport octroyés à Bruce Power inc.». L'entreprise veut transporter 16 générateurs de vapeur «déclassés» à destination de la Suède. A l'époque, M. Arcand justifiait sa position en parlant des «préoccupations suscitées par le transport sur le fleuve Saint-Laurent de ce matériel contaminé aux produits radioactifs». Il a même tenté de faire adopter une motion à ce sujet le 10 février, laquelle fut rejetée par l'opposition officielle, qui la trouvait trop molle. Selon le PQ, elle faisait «en sorte que le Québec [...] perdrait sa juridiction en matière d'environnement et en matière de protection de l'eau».

Depuis, la CCSN, chargée de délivrer le permis à Bruce Power, est venue au Québec présenter le dossier. Lors de cette rencontre qui a eu lieu le 24 février, la CCSN aurait rassuré le



Le ministre Pierre Arcand a obtenu de la Commission canadienne de sûreté nucléaire «l'assurance que le Québec sera consulté à l'avenir concernant ce type de transport».

ministre. Elle a alors pris un engagement concernant les normes. «Le ministre a obtenu l'assurance que le Québec sera consulté à l'avenir concernant ce

type de transport», a ajouté Mme Shirley. Là aussi, l'engagement était verbal, ce qui est «tout aussi valide qu'un engagement écrit», a-t-elle noté. Le

ministre des Relations intergouvernementales canadiennes a célébré la semaine dernière l'assurance que le Québec serait consulté à l'avenir par la CCSN: «Le ministre de l'Environnement a [...] obtenu gain de cause dans le dossier», a-t-il soutenu.

Le 10 février, M. Arcand prônait la solution de la régionalisation des déchets nucléaires, c'est-à-dire que les déchets devaient être traités là où ils avaient été produits. Il convenait que cette avenue était «peut-être plus coûteuse, mais, écoutez, nous, en matière de sécurité, je pense que la notion de coût ne devrait pas être une notion primordiale», avait-il dit.

Pour le critique péquiste en matière de relations intergouvernementales, Bernard Drainville, l'affaire de Bruce Power crée un «précédent risqué» au moment où l'Ontario est contraint de rénover plusieurs centrales nucléaires. Cette situation pourrait se reproduire à de nombreuses reprises dans un avenir prochain. Le PQ croit que la CCSN doit obtenir une autorisation formelle du Québec avant d'autoriser des entreprises à circuler sur le Saint-Laurent avec des déchets nucléaires. Le caractère verbal de l'engagement a quelque chose de risible, aux yeux de M. Drainville. «Les gouvernements passent. Le jour où M. Arcand ne sera plus ministre de l'Environnement, quelle valeur aura l'engagement verbal qu'il a reçu? Ce n'est pas rassurant du tout.»

Le Devoir

Ressources naturelles et énergie

Le PQ à la remorque de Québec solidaire, dit Françoise David

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le Parti québécois est à la remorque de Québec solidaire (QS) dans les domaines des ressources naturelles et de l'énergie, affirme Françoise David. «Je dirais amicalement que le PQ, avec sa chef, est en train de se laisser influencer par nous», a lancé la co-porte-parole de QS, hier, à quelques jours du VIe congrès de QS, à Montréal, qui se tiendra en fin de semaine.

QS avait par exemple annoncé il y a bien longtemps sa vo-

«Je dirais amicalement que le PQ, avec sa chef, est en train de se laisser influencer par nous»

lonté de fermer Gently-2, position à laquelle la chef péquiste, Pauline Marois, «semble s'être ralliée» dans une entrevue au Devoir en fin de semaine. Mme David a souligné aussi que QS s'oppose depuis longtemps au développement de l'uranium à Sept-Îles et même au Québec. «Ce que Mme Marois a dit à ce sujet, on le disait déjà il y a un an.» Autre convergence: dans l'entrevue qu'elle a accordée à notre collègue Louis-Gilles Francœur, Mme Marois a soutenu que l'éolien devrait être confié à Hydro-Québec. «Ça, ça s'appelle une nationalisation et c'est une position que l'on a prise fin 2006, en prévision des élections de 2007», s'est plu à souligner Mme David.

Sur les gaz de schiste, QS pourrait toutefois dépasser le simple moratoire. Dans le cahier synthèse sur l'Économie, l'écologie et le travail, réunissant les propositions que les membres étudieront en fin de semaine, on trouve cette propo-

sition: «Mettre fin à toute recherche et mise en exploitation d'énergie fossile telle que le pétrole dans le golfe du Saint-Laurent, les gaz de schiste et les ports méthaniers.»

Fondé en 2006, QS est encore en train de définir son programme politique, lequel pourrait bien ne pas être terminé en 2012 lors des prochaines élections. En période électorale, QS adopte simplement une plateforme, dont certains éléments seront repris dans le programme. Ainsi, en fin de semaine, les militants de QS décideront par exemple si, oui ou non l'État québécois doit éliminer

la propriété privée dans le domaine de l'extraction et de la transformation des ressources naturelles et développer en lieu et place «diverses formes de propriété collective [société d'État, coopérative, propriété mixte avec majorité publique]».

Au reste, le cahier synthèse de QS se présente sur plusieurs questions comme une série de questions à «choix multiples» parmi lesquels les militants devront choisir. Prôneront-ils un «dépassement du capitalisme» par le truchement d'une élimination d'une «croissance économique excessive», l'option A, ou encore en abandonnant la notion même de croissance économique, option B; ou enfin, «option C», en prenant des «mesures immédiates pour entrer en décroissance». Autre choix difficile: les militants de QS devront choisir de quelle manière ils procéderaient à une nationalisation du système bancaire.

Le Devoir

Tarification en santé

Le bureau de Bolduc occupé

Quelques dizaines de militants de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics ont occupé, hier matin, les bureaux montréalais du ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc.

Ces bureaux sont situés au 10^e étage d'un immeuble de l'avenue Union, au sud de la rue Sherbrooke, dans le centre-ville.

Un porte-parole du Service de police de la ville de Montréal (SPVM), Olivier Lapointe, a expliqué que les propriétaires de l'édifice ont demandé l'intervention des policiers pour faire sortir les manifestants, qui ont quitté les lieux peu avant midi.

Il a ajouté que le tout s'est déroulé dans le calme et que personne n'a été arrêté.

La Coalition dit représenter plus de 125 organisations communautaires, syndicales, étudiantes et féministes. Le geste de ses militants était une riposte au budget présenté le 17 mars par le ministre des Finances, Raymond Bachand.

La Coalition est furieuse que le budget 2011-2012 ait maintenu le cap sur les tarifications et les compressions budgétaires annoncées l'an dernier. Elle montre particulièrement du doigt la «taxe santé» qui, à terme, obligera toutes les personnes — qu'elles gagnent 17 000 \$ ou 500 000 \$ par année — à payer le même montant, soit 200 \$ par année.

Elle dénonce aussi la hausse de 1625 \$ en cinq ans des droits de scolarité payés annuellement par les étudiants du Québec, de même que l'augmentation à partir de 2014 des tarifs d'électricité.

La Coalition reproche finalement au gouvernement Charest de mener la lutte au déficit en coupant dans l'accessibilité et dans la qualité des services publics, et en abandonnant la lutte contre la pauvreté.

Selon le porte-parole de la Coalition, Marie-Eve Rancourt, le gouvernement s'acharne à faire payer la classe moyenne et les citoyens à plus faible revenu pour un déficit dont ils ne sont aucunement responsables. Elle lui reproche de continuer d'épargner les contribuables à plus haut revenu et les grandes entreprises.

La Presse canadienne

Temps d'attente pour les chirurgies prioritaires

Le Québec fait bonne figure au classement canadien

Pour la chirurgie de la cataracte, 87 % des patients au Québec ont été opérés dans le délai recommandé de 16 semaines

LIA LÉVESQUE

Ottawa — Le Québec fait bonne figure dans la dernière étude pancanadienne qui compare les temps d'attente pour les interventions classées comme prioritaires, comme les chirurgies du genou, de la cataracte et de la hanche.

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) vient de publier son étude annuelle sur ces temps d'attente au pays et les comparaisons par province.

En 2004, les provinces avaient décidé de réduire les temps d'attente dans cinq domaines jugés prioritaires, soit l'oncologie, la cardiologie, l'imagerie diagnostique, les remplacements articulaires et la restauration de la vue. Des délais d'attente acceptables avaient ensuite été déterminés pour certaines chirurgies. L'étude de l'ICIS vise à vérifier dans quelles proportions ces délais ont été respectés.

Il en ressort que l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique, les trois provinces les plus peuplées, sont celles qui affichent les temps d'attente les plus courts pour ces interventions chirurgicales dites prioritaires.

Par exemple, pour l'arthroplastie de la hanche, 88 % des patients au Québec ont été opérés à l'intérieur du délai jugé raisonnable par les provinces, soit 26 semaines. Le Québec se situe même au-dessus de la moyenne canadienne pour cette intervention.

À l'autre bout du spectre, en Nouvelle-Écosse, seulement 57 % des patients ont pu subir une arthroplastie de la hanche à l'intérieur du délai prescrit et 63 % au Manitoba.

Pour l'arthroplastie du genou, ce sont 83 % des patients au Québec qui ont été opérés à l'inté-

rieur du délai recommandé de 26 semaines. Là encore, le Québec fait meilleure figure que l'ensemble du Canada.

À titre de comparaison, en Nouvelle-Écosse seulement 42 % des patients ont été opérés dans le délai prescrit pour ce type de chirurgie du genou et 57 % au Manitoba.

Pour la chirurgie de la cataracte, ce sont 87 % des patients au Québec qui ont été opérés dans le délai recommandé de 16 semaines. Au Canada, la moyenne est de 83 %.

À l'opposé, la proportion tombe à 48 % en Alberta et à 62 % en Saskatchewan.

Pour ce qui est des traitements en radiothérapie pour traiter un cancer, 98 % des patients du Québec y ont eu accès à l'intérieur des délais. Le délai recommandé dans ce cas est de quatre semaines pour les patients «prêts à être traités». Il s'agit de la même proportion que dans l'ensemble du Canada. Pour ce type de traitement, les proportions varient beaucoup moins d'une province à l'autre.

Les données émanant du Québec pour les réparations de fracture de la hanche n'étaient toutefois pas incluses dans l'étude de l'ICIS en raison de «différences méthodologiques».

Le même problème se pose pour les pontages coronariens, le Québec ayant ses propres définitions des niveaux d'urgence, souligne l'Institut.

De façon générale, l'Institut canadien d'information sur la santé juge que «bien que beaucoup ait été accompli en 10 ans, l'accès demeure un problème épineux» au pays.

La Presse canadienne

EN BREF

Nunavik: référendum pour un gouvernement régional

Un référendum se tiendra au Nunavik le 27 avril prochain alors que les 7500 électeurs se prononceront sur un projet de gouvernement régional. L'entente finale sur laquelle se fonde cette consultation a été conclue entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et la Société Makivik. À l'heure actuelle, il existe trois structures au Nunavik: l'Administration régionale Kativik, la Commission scolaire Kativik et la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik. L'entente prévoit la fusionner pour former un gouvernement régional. Les électeurs sont majoritairement regroupés dans 14 communautés nordiques, mais quelques autres vivent en dehors du territoire du Nunavik. Ceux-ci, bénéficiaires inuits de la Convention de la Baie-James et du Nord-du-Québec, ont aussi le droit de voter. Afin de permettre à tous les électeurs de faire valoir leur choix, des bu-

reaux de vote seront ouverts au Nunavik, et à Montréal. Il sera aussi possible pour certains de voter par correspondance. — La Presse canadienne

La toilette, cette poubelle

Même si 55 % des Canadiens disent que l'eau potable est la plus importante ressource naturelle au pays, 72 % d'entre eux utilisent encore les toilettes domestiques comme poubelle pour se débarrasser des cheveux, des mouchoirs, des cigarettes, des restes de nourriture, etc. C'est ce que révèle la quatrième étude commanditée par RBC et Unilever, selon laquelle 80 % disent pourtant savoir que l'eau des toilettes est de même qualité que l'eau potable du robinet. Selon cette étude, chaque Canadien consomme 329 litres d'eau par jour, un fait que la plupart ignorent, notamment parce qu'ils ne connaissent pas les quantités importantes d'eau qui sont nécessaires pour produire leurs aliments, les produits de consommation courants en plus de l'utilisation de l'eau potable à la maison. — Le Devoir



Françoise David

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Récupération des déchets

Un front commun s'élève contre le financement public aux restaurateurs

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) a accueilli «défavorablement» hier l'octroi de subventions, pouvant atteindre 12 millions, que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et Eco Entreprises Québec accorderont sur cinq ans à une association de restaurateurs œuvrant dans la récupération des déchets.

Pour le front commun, la création de la Table pour la récupération hors foyer, qui regroupe 2700 restaurants, bars et hôtels, est une «initiative d'entreprises privées» qui devient comme tous les autres acteurs économiques apporter leur contribution en récupérant leurs déchets. Et pas aux frais des contribuables, d'ajouter le président du front commun, Serge Garant, qui est aussi le président du Conseil régional de l'environnement de Laval.

La politique québécoise de gestion des déchets oblige tous les secteurs commerciaux et industriels à récupérer les matières recyclables qu'ils mettent sur le marché, soit de leur propre initiative ou en payant Éco Entreprises pour financer les collectes municipales.

En tout, selon le bilan de la Table, les 2700 membres ont récupéré 9000 tonnes de matières recyclables, auparavant éliminées. Cet objectif a été atteint avec un taux de contamination de 4 % seulement, ce qui se comparerait aux résultats obtenus dans le secteur résidentiel.

Trois restaurants, bars et hôtels sur quatre — qui sont membres de la Table — récupèrent la totalité de leurs matières recyclables. Mais 15 % refusent de participer. Selon le bilan déposé hier, 41 % des 18 000 restaurants, bars et hôtels de la province participent au mouvement de récupération.

Pour le front commun écologique, les 625 000 \$ versés annuellement par la SAQ et les 300 000 \$ versés par Recyc-Québec font en sorte que les initiatives de cette Table du secteur de la restauration «influenceront la décision du gouvernement sur l'abolition ou non de la consigne sur les bouteilles de boissons gazeuses». C'est d'ailleurs en parlant de «déclin de la consigne publique, qui est pourtant un des meilleurs modes de récupération des contenants», que le front commun a interprété l'annonce des subventions gouvernementales d'hier.

Le Devoir

Biron Dupuis Matthew Sauvé Despars Pronove
Lussier Morin Biron Martinez Saucier
Sigouin Arpin Stuart Blouin Sung Boulet

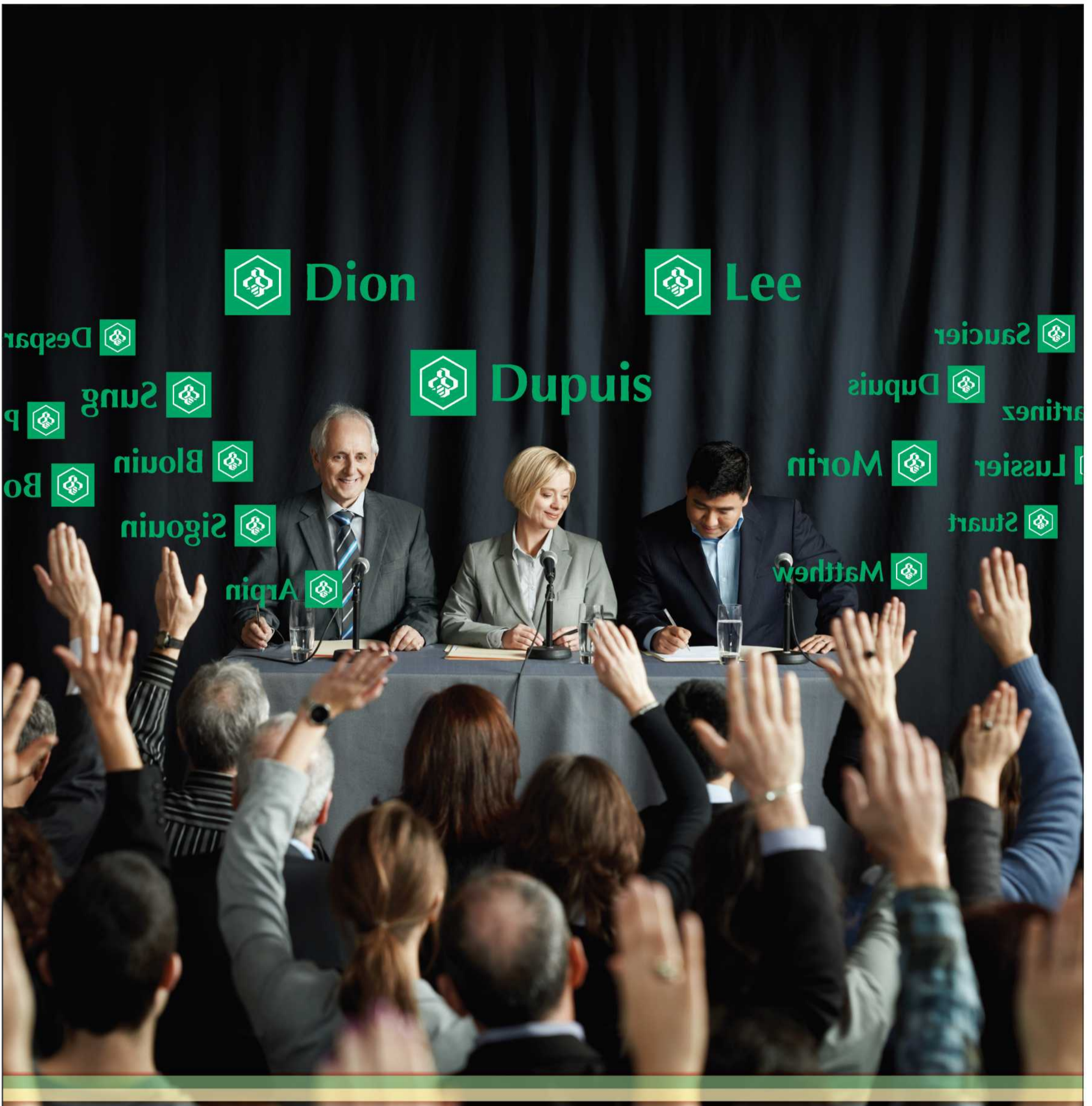
Le Dupuis Dion



NOUS SOMMES NOMBREUX À CROIRE QUE REPRÉSENTER DÉMOCRATIQUEMENT LE CHOIX DE MILLIONS DE MEMBRES EST UNE OCCASION FORMIDABLE DE COOPÉRER POUR ASSURER UNE PROSPÉRITÉ DURABLE.

5900 DIRIGEANTS
ÉLUS AU SERVICE DES MEMBRES

 **Desjardins**
Coopérer pour créer l'avenir



NOUS SOMMES NOMBREUX À CROIRE QU'AVOIR LE DROIT DE CHOISIR DÉMOCRATIQUEMENT LES DIRIGEANTS DE NOTRE CAISSE ET LA MANIÈRE DE GÉRER NOTRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EST UN GAGE DE PROSPÉRITÉ DURABLE.

PARTICIPEZ

À VOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
INFORMEZ-VOUS À VOTRE CAISSE
OU VISITEZ WWW.DESJARDINS.COM/TROUVERDATEAGA



Coopérer pour créer l'avenir



NOUS SOMMES NOMBREUX À CROIRE QUE CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE SOCIÉTÉ EN RETOURNANT PRÈS DE 385 MILLIONS DE DOLLARS À NOS MEMBRES ET AUX COLLECTIVITÉS, EN SOUTIEN À DES INITIATIVES DANS DES SECTEURS TELS QUE L'ÉDUCATION, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT, EST UNE PREUVE INDÉNIABLE QUE LA COOPÉRATION EST UN GAGE DE PROSPÉRITÉ DURABLE QUI PROFITE À TOUS.

385 MILLIONS \$
EN RETOUR AUX MEMBRES ET AUX COLLECTIVITÉS
ET UN PATRIMOINE COLLECTIF DE 13 MILLIARDS \$



Coopérer pour créer l'avenir

ACTUALITÉS

EN BREF

Mort d'une policière en 2005: son intervention critiquée

Québec — Valérie Gignac, cette policière de La Vallée en service lorsqu'elle a été atteinte mortellement par balle en 2005, n'aurait pas dû défoncer la porte du logement d'un individu agité et qui était en possession d'une arme. C'est ce que conclut le rapport de la coroner Andrée Kronström, dévoilé hier, qui recommande également à l'École nationale de police du Québec d'allonger le cours de formation des aspirants policiers afin de permettre une meilleure intégration des notions théoriques et pratiques. Le 14 décembre 2005, Valérie Gignac a succombé à une décharge de fusil lors d'une intervention à

l'appartement du meurtrier avoué, François Pépin. Alors que les policiers se tenaient devant la porte du logis de M. Pépin, qui était très agité, ce dernier a ouvert le feu à travers la porte, atteignant mortellement la policière Gignac. Dans son enquête sur cette mort violente, la Commission de la santé et de la sécurité du travail avait aussi soutenu que la policière avait mal analysé la situation et que la technique d'intervention était inappropriée et dangereuse. La coroner Kronström recommande aussi à la ministre de l'Éducation, du Loisir et des Sports, Line Beauchamp, de promouvoir les nouvelles dispositions de la Loi sur la sécurité dans les sports concernant les armes à feu. Elle se demande comment François Pépin a pu utiliser une arme qui n'était pas enregistrée dans un champ de tir. — *La Presse canadienne*

Les autochtones du Québec sont trop souvent mis à l'écart**Le racisme dirigé contre eux est fréquemment collectif et institutionnalisé**

CAROLINE MONTPÉTIT

Lorsque Pierre Lepage était un jeune anthropologue et qu'il travaillait sur la Basse-Côte-Nord, il lui arrivait souvent de rencontrer des Blancs qui parlaient couramment innu. Des années plus tard, au fil des divers conflits politiques qui ont opposé les Blancs et les Innus, notamment celui des droits de coupe sur l'île Levasseur, il observait dans la même région des graffiti haineux à l'égard des Innus.

Pierre Lepage, qui a travaillé durant plusieurs décennies à la Commission des droits de la personne du Québec, prononçait hier une conférence à l'ouverture du colloque sur le racisme envers les autochtones qui se déroule cette semaine à l'UQAM sous le titre suggestif: Pour un Québec fier de ses relations avec les premiers peuples.

Les autochtones sont sous-représentés à l'école et dans l'emploi. Selon les données de 2006, la proportion de personnes n'ayant aucun certificat ou diplôme est de 44,2 % chez les autochtones, comparativement à 24,8 % chez les non-autochtones. À la même époque, le taux de chômage était de 15,5 % chez les autochtones, contre 6,9 % chez les non-autochtones.

Selon Pierre Lepage, la Charte québécoise des droits de la personne, dans sa forme actuelle,

ne défend pas les droits collectifs. Or, c'est souvent en tant que peuple que les autochtones sont bafoués dans leurs droits, notamment des suites d'un passé colonial.

Au cours de l'après-midi, plusieurs panélistes sont également venus parler de la discrimination envers les autoch-

Pour Ghislain Picard, il est nécessaire que tous les Québécois apprennent que l'histoire du Québec ne débute pas en 1534, avec l'arrivée de Jacques-Cartier

tones dans l'emploi. Ainsi, Marie-Thérèse Chicha, qui enseigne les relations industrielles à l'Université de Montréal, a témoigné du fait que la plupart de ses étudiants n'ont aucune connaissance concernant les autochtones lorsqu'ils arrivent dans son cours sur la diversité, en fin de formation.

Il y a une dizaine d'années, ils ne connaissaient rien non plus sur les minorités en général, dit-elle. Mais aujourd'hui, ils en connaissent plus sur la discrimination envers les minorités, mais ne savent toujours rien sur les autochtones.

En ouverture de colloque, le chef de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard, a dénoncé le fait que les revendications concernant les autochtones aient été mises en marge

de la commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables.

«La question de l'emploi en général a été écartée de cette commission», ajoute Mme Chicha.

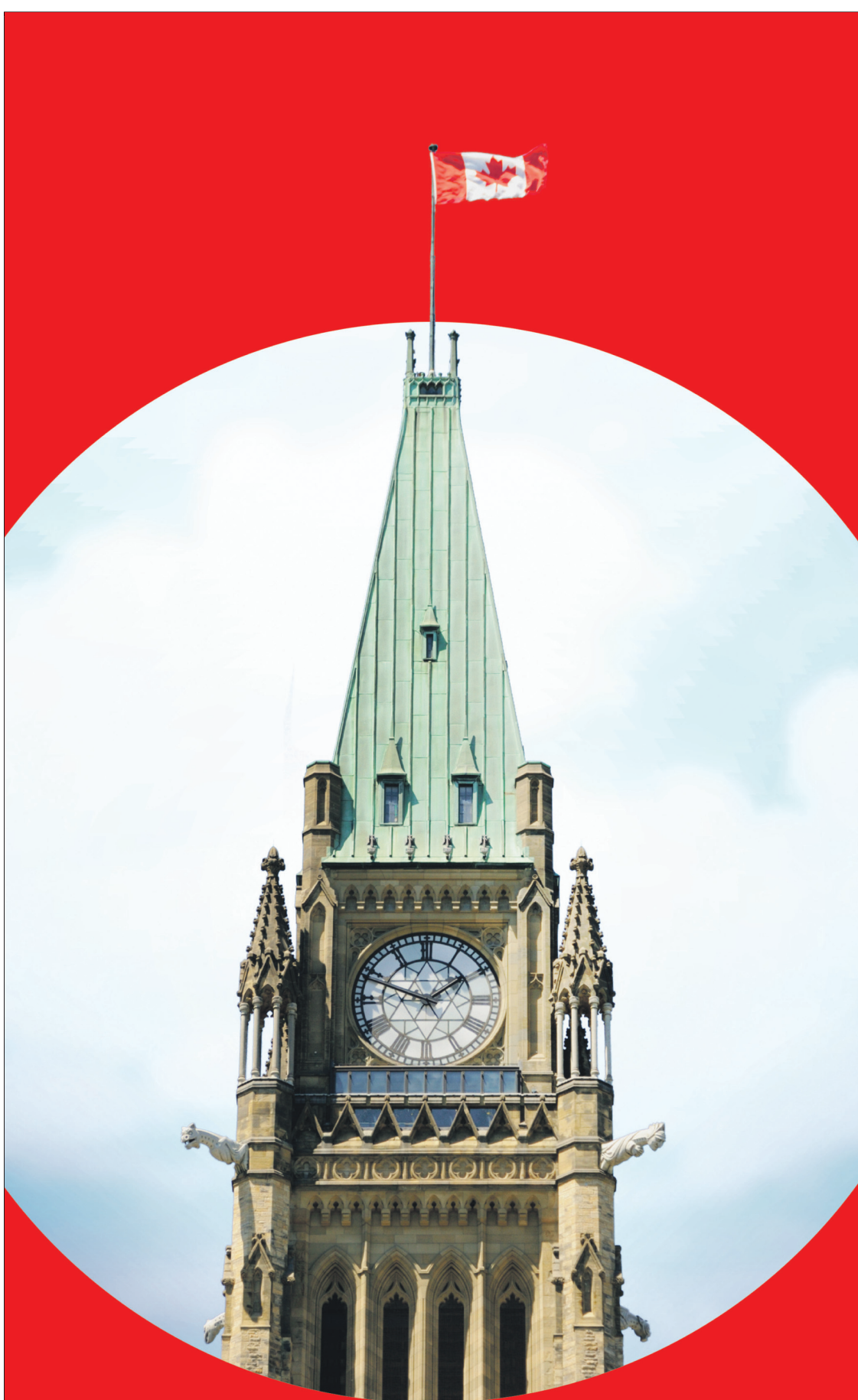
De son côté, Claudette Carboneau, présidente de la Confédération des syndicats nationaux, qui participait à un

panel sur les défis de l'emploi chez les autochtones, relevait que le président de la CSN-Construction venait de se rendre à La Romaine pour enjoinde aux entreprises œuvrant au nouveau barrage d'employer de la main-d'œuvre locale.

Enfin, Pierre Lepage a reconnu que des efforts étaient faits au niveau scolaire pour encourager une meilleure connaissance des peuples autochtones. Avant la dernière réforme, on ne faisait aucune mention des autochtones entre la période de la Conquête et celle de la crise d'Oka.

Pour Ghislain Picard, il est nécessaire que tous les Québécois apprennent que l'histoire du Québec ne débute pas en 1534 avec l'arrivée de Jacques-Cartier, mais qu'elle plonge ses racines dans une histoire bien plus lointaine...

Le Devoir



GROS PLAN

SUR LE BUDGET FÉDÉRAL 2011

POUR BIEN COMPRENDRE, UN SEUL ENDROIT : RADIO-CANADA!

AUJOURD'HUI 16 H SUR TOUTES NOS PLATEFORMES

À LA TÉLÉVISION
DE RADIO-CANADA
ET SUR RDI

Émission spéciale en direct
d'Ottawa animée par Patrice Roy
avec Emmanuelle Latraverse
et Gérald Fillion

SUR INTERNET

Un dossier complet avec
tous les faits saillants;
plus les carnets, entrevues
et réactions de nos experts sur
Radio-Canada.ca/budget-ottawa

À LA
PREMIÈRE CHAÎNE

Émission spéciale
en direct d'Ottawa
animée par Joane Prince



RADIO | TÉLÉVISION | INTERNET



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le 21 février dernier, les procureurs de la Couronne et les juristes avaient manifesté au palais de justice de Montréal.

Le moral des procureurs «est extrêmement mauvais»

Un mois après leur retour forcé au travail, ils effectueront une marche silencieuse

BRIAN MYLES

Les procureurs de la Couronne et les juristes de l'État font une marche silencieuse à 12h45 aujourd'hui, au palais de justice de Montréal, pour marquer le premier mois du retour forcé au travail.

L'Assemblée nationale a adopté une loi spéciale, le 21 février, mettant un terme à la grève des procureurs de la Couronne et des juristes de l'État. Le retour au travail s'est fait le lendemain, dans la colère et les grincements de dents.

Un mois plus tard, «le moral des troupes est extrêmement mauvais», a commenté hier le porte-parole de l'Association des juristes de l'État (AJE), Eric Dufour.

L'AJE a officiellement déposé sa requête en contestation de la loi spéciale. L'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (APPCP) devrait en faire autant dans les prochains jours.

L'AJE réclame, pour ses 888 membres, des dommages de 8,3 millions de dollars au gouver-

nement Charest. Dans sa requête, l'Association reproche au gouvernement d'avoir faussé le jeu, en procédant à un simulacre de négociation avant d'imposer la loi spéciale. Un cas patent «de mauvaise foi» et «d'abus de pouvoir», selon l'AJE.

«La loi attaque directement le droit à la négociation collective en empêchant toute négociation, en imposant le contenu des conditions de travail et en retirant le droit de grève», affirme la requête.

L'AJE estime que la loi spéciale est contraire à l'esprit des chartes québécoise et canadienne des droits et libertés, car elle viole leur droit d'association. «Le droit à la négociation collective emporte l'obligation pour l'État de ne pas intervenir de façon à entraver de manière substantielle l'activité de négociation collective», précise la requête. La Cour suprême a même souligné qu'une telle entrave «aurait pour effet de décourager la poursuite d'objectifs communs des salariés regroupés dans leur association».

Le Devoir

La SAAQ lance des publicités contre les «textos» au volant

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), reconnue pour ses publicités-chocs, lance cette fois des messages sur la distraction au volant, plus particulièrement sur les messages textes.

Deux messages publicitaires ont été présentés à la presse, hier à Montréal, par la SAAQ et le ministre des Transports, Sam Hamad, en présence de représentants des corps policiers.

On y voit une femme profes-

sionnelle très occupée, dans un cas, et un jeune, dans l'autre cas, qui communiquent avec d'autres personnes par «textos», tout en conduisant leur voiture. Inévitablement, une collision avec un autre véhicule se produit à cause de l'inattention des conducteurs.

«En voiture, ne laissez jamais votre téléphone vous conduire, si intelligent soit-il», dit le slogan de la SAAQ. Ces messages seront diffusés jusqu'au 1er mai.

Comme le ministère vise les jeunes en particulier, il les sensi-

bilisera aussi sur YouTube et sur des sites Internet comme ceux de Musique Plus, Vrak.tv et Ztélé, en plus des médias usuels.

Les corps policiers ont délivré 93 845 constats d'infraction depuis le 1er juillet 2008, date à laquelle on a interdit l'utilisation d'un téléphone portable en main au volant. Cela inclut les messages textes, les conversations téléphoniques et les courriels, a précisé le ministre Hamad.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Espionnage des élus: Tremblay n'arrive pas à dissiper les doutes

JEANNE CORRIVEAU

Le maire Gerald Tremblay a le beau répéter, hier soir, qu'aucun élu n'avait été espionné par la Ville de Montréal, il n'a pas réussi à dissiper les doutes qui persistent à l'hôtel de ville. Lors de l'assemblée du conseil municipal, la leader de l'opposition, Anie Samson, a même affirmé que selon de hauts fonctionnaires, les courriels de certains élus auraient bel et bien été épiés.

«J'ai la confirmation de hauts fonctionnaires de la Ville de Montréal — que je ne nommerai pas parce que, eux aussi, leur tête va sauter — que les Blackberry et les courriels d'élus ont fait l'objet d'enquêtes. Je vais vous dire leurs noms! en temps et lieu», a soutenu Mme Samson en exigeant du maire qu'il affirme «sur son honneur» qu'aucun élu n'avait été espionné.

Le maire a brandi la lettre que le directeur général de la Ville, Louis Roquet, a expédiée hier au président du conseil municipal, Claude Dauphin. Dans cette missive, M. Roquet assure que «les services de la Ville n'ont pas fait et ne feront pas d'enquête sur les élus et sur le personnel des cabinets politiques». C'est d'ailleurs ce qu'avait affirmé au *Devoir* un membre cabinet du maire le 24 février dernier et que Gerald Tremblay a réitéré vendredi dernier.

«Je n'ai pas besoin de le faire sur mon honneur. J'ai ce document de Louis Roquet, a dit le maire. Il faut cesser de faire des allégations non fondées. Si jamais la leader de l'opposition a le nom d'un élu, qu'elle le dise plutôt que de faire toutes sortes d'allusions comme elle le fait régulièrement.»

Le dossier du vérificateur Jacques Bergeron, à qui l'admi-

nistration Tremblay reproche d'avoir commis des irrégularités, est maintenant entre les mains du ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard.

En marge d'un colloque samedi dernier, celui-ci a toutefois précisé qu'il comptait bien se pencher sur les méthodes discutables utilisées par la Ville pour mener son enquête. Il a aussi fait savoir que selon des poursuites intentées par le vérificateur général contre quatre fonctionnaires et contre le président du comité de vérification de la Ville, André Harel, n'allaient pas l'empêcher d'intervenir dans le dossier. «Les deux sujets m'intéressent, les deux sujets vont être adressés. Je ne me sens pas lié par les procédures judiciaires. Ça, c'est une guéguerre entre eux autres. Qu'ils réglent leurs affaires, a-t-il dit. Mais pour l'État et pour la population, il y a des choses qui vont être faites. On a tous les pouvoirs et on va les exercer.»

Fuite de l'expertise

Le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, a déploré le récent départ d'un cadre de la Ville maintenant à l'emploi de la firme d'ingénierie SNC-Lavalin. Ingénieure et chef de projet à la Division des transports à la Ville de Montréal, Chantal Aylwin a travaillé sur plusieurs dossiers majeurs comme la modernisation de la rue Notre-Dame — dans lequel le consortium Dessau-SNC-Lavalin était impliqué — et le raccordement du boulevard Cavendish.

«C'est une personne qui nous a quittés parce que SNC-Lavalin lui a fait une offre financière très généreuse qu'on ne pouvait pas rencontrer, a rétorqué le maire. On peut perdre des cadres de haut niveau, mais on en attire d'autres.»

Le Devoir

Lyn Thériault expulsée du comité exécutif

JEANNE CORRIVEAU

Le maire Gerald Tremblay a expulsé de son comité exécutif la conseillère de Vision Montréal, Lyn Thériault, en invoquant les constats d'infraction imposés par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) aux élus du parti dirigé par la chef de l'opposition, Louise Harel. Cette annonce a été faite hier, quelques minutes avant le début de l'assemblée du conseil municipal.

Ce départ signe la fin de la cohabitation à l'hôtel de ville qu'avait instaurée le maire Tremblay au lendemain des élections de 2009. En novembre dernier, le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, s'était fait montrer la porte du comité exécutif à la suite d'un différend avec le maire Tremblay concernant l'échangeur Turcot. Plus effacé, Lyn Thériault était demeurée au sein du comité exécutif, mais son mandat a pris fin hier.

«C'est complètement odieux de la part du maire. J'ai eu l'occasion de le lui dire parce que je lui ai parlé au téléphone avant le début de la séance du conseil. Il se cherchait définitivement un prétexte», a déclaré Louise Ha-

rel, en marge de l'assemblée du conseil municipal.

La chef de l'opposition a qualifié d'«invention» les motifs soulevés par le maire pour justifier sa décision. Elle a insisté pour dire que les infractions reprochées aux membres de Vision Montréal étaient «mineures» puisqu'il ne s'agissait pas de fraude ou de malversation.

Rappelons qu'il y a deux semaines, le DGEQ a fait parvenir des constats d'infraction à Louise Harel, aux 16 autres élus de Vision Montréal ainsi qu'à la directrice générale du parti, Soraya Martinez qui ont cautionné, en 2009, des emprunts pour des montants dépassant la limite permise par la loi.

Tout en vantant les qualités de Mme Thériault, le vice-président du comité exécutif, Michael Applebaum, a fait valoir que tous les membres du comité exécutif se devaient de respecter la loi et que c'était la raison pour laquelle le maire avait dû démettre de ses fonctions la conseillère de l'opposition. Union Montréal demande d'ailleurs à Mme Harel de rembourser les sommes obtenues «grâce aux cautionnements illégaux».

Le Devoir

PORTER SON ACCRÉDITATION



YAN DOUBLET LE DEVOIR

LES JOURNALISTES qui suivent les séances du conseil municipal de Québec ont été invités hier à se faire photographier afin de contrôler leur accès à l'hôtel de ville. À partir du 4 avril, ils devront présenter une carte magnétique avec photo pour assister aux séances du conseil et se promener d'un étage à l'autre, comme c'est le cas à l'Assemblée nationale notamment. Hier, le porte-parole Jacques Perron a insisté sur le fait que cette mesure n'avait rien de politique et faisait suite à une série de mesures de «sécurité» entamées à l'époque de la mairesse Andrée Boucher. Depuis quelques années, les règles d'accès au bâtiment avaient été resserrées, mais ne s'appliquaient pas ironiquement les soirs de conseil où journalistes et simples citoyens circulaient plus librement dans l'immeuble, ce que l'on souhaite corriger.

Amphithéâtre

Jusqu'où va la loi sur le lobbyisme, se demande Labeaume

Le maire de Québec dit avoir pris les précautions nécessaires

ISABELLE PORTER

Québec — Ciblé par des vérifications du commissaire au lobbyisme dans le dossier de l'amphithéâtre, le maire de Québec, Régis Labeaume, s'interroge sur la portée de la Loi qui lui semble bien large.

«On est tous d'accord avec l'objectif de la loi, mais là, je suis en train de la découvrir», a commenté le maire hier avant le conseil municipal. «Y a un gars qui m'a donné sa carte quand j'ai fait mon marché dimanche. [...] Qu'est-ce que je fais? Est-ce qu'il me dénonce? Je vais lui demander s'il est inscrit [au Registre des lobbyistes]?»

M. Labeaume a toutefois fait savoir qu'il avait répondu aux demandes du Commissaire et que ce dernier avait désormais en main des documents concernant les cinq groupes avec lesquels la Ville a négocié en plus de Québecor avant d'octroyer à cette dernière le contrat de 400 millions pour la gestion de l'amphithéâtre.

Le commissaire au lobbyisme est intervenu la semaine dernière dans ce dossier parce qu'il soupçonne les cinq groupes d'avoir sollicité ce contrat de la Ville sans s'être inscrits au registre, comme l'exige la Loi votée en 2002.

De retour d'un séjour à Las Vegas où il a rencontré notamment le président de Québecor, Pierre Karl Péladeau, M. Labeaume n'a toutefois pas voulu commenter les déclarations de l'ancien directeur général de la Ville, Denis de Belleval, lequel argue que le contrat avec Québecor est «digne d'une république de bananes» parce qu'il ne respecte ni les règles d'appels d'offres ni celles de la Loi sur le lobbyisme.

Le maire qui semblait détendu et d'excellente humeur a évoqué cette sortie «extraordinaire» en

riant et s'en est tenu à la réplique en forme de proverbe qu'il réserve désormais à ses critiques: «Les chiens aboient, la caravane passe.»

Il a en outre souligné que son équipe avait pris toutes les précautions nécessaires avant d'entamer les négociations avec les divers groupes intéressés par la gestion de l'amphithéâtre. «Avant de tout faire ce qu'on a fait, on a vérifié que c'était légal. C'est assez simple», a-t-il déclaré avant de souligner que l'homme d'affaires qu'il avait chargé des négociations — Yvon Charest — était «l'homme le plus honnête au pays».

Consultation

De nouveau hier soir, M. Labeaume et son équipe ont dû défendre leur choix de ne pas soumettre l'entente avec Québecor à une consultation publique. Le ton est par ailleurs monté d'un cran quand le conseiller indépendant Jean Guilbeault a laissé entendre que l'ingénieur embauché par la ville pour superviser le projet d'amphithéâtre, Jacques A. Bédard, un ancien haut dirigeant de BPR, n'était pas «une référence» en raison de sa participation aux projets controversés du CHUM et de la Gaspésie.

Après avoir obtenu de M. Guilbeault qu'il retire ses propos, le président du conseil a cédé la parole au directeur général de la Ville, Alain Marcoux. Ce dernier a plaidé le fait que M. Bédard avait justement été embauché «parce qu'il [était] un homme d'honneur». Parlant du contrat de la Gaspésie, il a déclaré que 125 employés de BPR avaient perdu leur emploi après que M. Bédard eût refusé d'autoriser des estimations de coûts à la hausse.

Le Devoir

EN BREF

Les cols blancs ne décolèrent pas

Les cols blancs montréalais ont poursuivi hier leur campagne visant à dénoncer la désorganisation à la Ville de Montréal ainsi que le gaspillage et les doublonnages qui en résultent. Installés aux abords de l'hôtel de ville à midi, les syndiqués ont fait signer une pétition demandant au gouvernement de Jean Charest d'amender la Charte

de la Ville afin de rééquilibrer les pouvoirs entre la ville-centre et les 19 arrondissements. Parmi les élus, seuls ceux de Vision Montréal et leur chef Louise Harel ont signé la pétition. Cette activité s'inscrivait dans une plus vaste campagne baptisée «Montréal, fais une ville de toi!» menée depuis plusieurs mois par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal et qui comportait une offensive publicitaire et la diffusion d'un vidéoclip humoristique

(www.sfm429.qc.ca). Le syndicat continuera de récolter des signatures jusqu'à la fin du mois de mai et souhaite que la pétition soit déposée à l'Assemblée nationale. — Le Devoir

Outremont

Lacerte n'est pas un danger, dit la Cour

BRIAN MYLES

Pierre Lacerte a poussé un immense soupir de soulagement hier après que la Cour du Québec eut mis un terme aux procédures criminelles engagées contre lui à l'instigation de la famille Rosenberg.

M. Lacerte est un homme «excessif, méticuleux et passionné», reconnaît la juge Manon Ouimet. Mais il ne constitue pas un danger pour la sécurité du promoteur immobilier Michael Rosenberg et celle de sa famille.

M. Lacerte documente les problèmes de voisinage entre les citoyens d'Outremont et les fidèles de la communauté juive orthodoxe qui fréquentent une synagogue de la rue Hutchison. Michael Rosenberg, le dirigeant de Rosdev, visitait souvent ce lieu de culte fondé par son père, en face de la résidence de Pierre Lacerte.

A des centaines de reprises, M. Lacerte a photographié des voitures stationnées illégalement devant la synagogue, dont celle de Michael Rosenberg. Il a mis les photos en ligne sur son blogue, et il a porté les faits à l'attention du conseil d'Outremont avec un indéniable zèle.

Michael Rosenberg a contacté la police en 2008, en se disant victime d'une surveillance injustifiée, d'intimidation et de harcèlement. L'enquêteur responsable du dossier a informé Pierre Lacerte que le promoteur était prêt à retirer sa plainte en échange de la fermeture de son blogue controversé.

M. Lacerte a refusé. La Couronne a entrepris des procédures en vertu de l'article 810 du Code criminel, pour le forcer à garder la paix. Cette disposition vise à prévenir la commission d'infractions criminelles, en astreignant le fautif à une série de conditions (semblables à une probation).

La juge Ouimet doute fort que Michael Rosenberg et son fils Martin aient pu se sentir menacés par Pierre Lacerte. À preuve, ils ont continué de lui adresser la parole, voire de le narguer en présence de témoins après le dépôt de la plainte. «La plainte au criminel aurait-elle été utilisée comme outil de négociation? Le fait que la fermeture du blogue demeure un objectif poursuivi par les plaignants jette forcément une ombre sur l'existence d'une crainte réelle de subir des lésions personnelles de la part [de Pierre Lacerte]», écrit la juge Ouimet.

Pierre Lacerte a de quoi dérangé les Rosenbergs, mais il ne les vise pas en particulier, enchaîne la juge. Il documente des infractions aux règlements municipaux commis par des membres de la communauté juive orthodoxe, principalement des stationnements en double file et des travaux sans permis à la synagogue.

Pierre Lacerte et les Rosenberg n'ont pas fini d'en découdre devant les tribunaux. Ils se poursuivent mutuellement au civil dans cette affaire.

Le Devoir



MWS DEPUIS 1983
CAMPS D'IMMERSION EN ANGLAIS



Pour étudiants de 7 à 17 ans
à Toronto: (416) 921-6998
Camp de jour et résidence
à Montréal: (514) 531-4193
www.mwscamps.com office@mwscamps.com

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Isabelle Sanchez au 514 985-3454 ou à isanchez@ledevoir.com

Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

ÉDITORIAL

Retraites

La mauvaise voie

Dans le dossier des retraites, tant le gouvernement Charest que l'opposition péquiste font preuve d'un manque de perspectives désolant. C'est bien de renflouer les coffres de la Régie des rentes, mais il y a cette autre crise qui privera des millions de travailleurs d'un revenu de retraite minimum décent.



À Québec, moins de 2 millions de salariés participent à un régime de retraite auquel contribue leur employeur. De plus, chaque année, 1,1 million de personnes versent un peu d'argent à leur REER, mais nombre d'entre elles font déjà partie du premier groupe. Malgré ces régimes privés, 45 % des revenus de retraite des Québécois pris globalement proviennent toujours des prestations de la Régie des rentes (RRQ) et de la Sécurité de la vieillesse (SV).

Si ces prestations, qui représentent souvent la totalité des revenus des plus pauvres, permettent à ceux-ci de maintenir leur niveau de vie, il n'en va pas de même des salariés de la classe moyenne inférieure qui gagnaient entre 20 000 \$ et 40 000 \$ au travail puisque 4 sur 10 d'entre eux retirent moins de 60 % de ce revenu antérieur une fois retraités.

En outre, prenant prétexte de la crise financière, plusieurs grandes sociétés ont profité de la faiblesse syndicale au cours des dernières années pour imposer un système à deux vitesses: régime à prestations prédéterminées pour les anciens (qualifié de Cadillac); régime à prestations soumises au rendement pour les nouveaux employés.

A cause de cette approche très nord-américaine, de plus en plus de travailleurs sont donc laissés à eux-mêmes. C'est pourquoi il est si important de protéger et d'améliorer les régimes publics auxquels tous les salariés et leurs employeurs doivent contribuer.

Lorsque les conservateurs de Brian Mulroney ont voulu abolir l'indexation des prestations de la Sécurité de la vieillesse, dans les années quatre-vingt-dix, ils ont été rabroués par la population. De même quand les libéraux ont voulu abolir l'universalité pour faire passer ce programme de la base de la pyramide de notre système des retraites au rang de programme d'aide aux plus démunis.

En augmentant lentement les cotisations au RRQ et la pénalité imposée aux prestataires de moins de 65 ans, le gouvernement Charest se décide enfin à protéger le Régime des rentes du Québec contre l'érosion à laquelle le destinaient les mauvais rendements de la Caisse de dépôt. Mais ces modifications ne changent rien à la crise des régimes privés.

C'est pour faire face à cet autre problème que le ministre Raymond Bachand vient d'annoncer la naissance prochaine d'une nouvelle catégorie de régimes multientreprises auxquels les travailleurs pourront adhérer volontairement. De son côté, le Parti québécois propose une formule semblable, à la différence que les salariés des entreprises qui auront choisi d'offrir le régime y seraient inscrits automatiquement, mais pourraient s'en retirer par la suite.

Malheureusement, ni le gouvernement ni le Parti québécois n'entendent forcer les employeurs à contribuer à ces nouveaux régimes. Ce qui n'a aucun sens puisque la préparation à la retraite est autant, sinon plus, la responsabilité des employeurs. D'ailleurs, tous les exemples étrangers cités à l'appui de ces propositions incluent une participation obligatoire des employeurs.

Au lieu de créer une cinquième voie d'accès à la retraite pour se donner bonne conscience, le gouvernement Charest et surtout le Parti québécois devraient rejoindre les rangs des provinces qui demandent que l'on rehausse les avantages du régime des rentes public (RRQ) auquel tous les salariés et leurs employeurs doivent contribuer.

j-rsansfacon@ledevoir.com

Gentilly-2

Fin de parcours

Le 26 avril prochain marquera le 25^e anniversaire de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Depuis, aucun autre accident majeur ne nous avait rappelé les dangers inhérents à cette industrie jusqu'à ce que survienne, le 11 mars, le désastre à la centrale de Fukushima, au Japon. Ce drame force tous les gestionnaires de centrales nucléaires à refaire leurs devoirs sur le plan de la sécurité et tous les pays à revoir leurs politiques du nucléaire.

Comme ailleurs, une telle réflexion s'impose ici, d'autant plus que les raisons pour lesquelles le Québec a recours au nucléaire ne sont pas de l'ordre de l'indispensable. Gentilly-2, ce n'est que 3 % de notre bilan de production d'électricité, toutes sources confondues. Cela va d'ailleurs diminuant à mesure que se terminent de nouvelles centrales hydro-électriques.

Débatte du démantèlement de cette centrale sera d'autant plus à propos qu'Hydro-Québec prépare la mise à niveau de Gentilly-2 pour prolonger sa vie utile de trente autres années. Le projet qui attend le feu vert de la Commission canadienne de sûreté nucléaire comporte nombre d'incertitudes, dont son coût évalué à 2 milliards de dollars, comme on l'a vu au Nouveau-Brunswick avec la réfection en cours de la centrale sœur de Pointe Lepreau.

Les raisons invoquées pour fermer Gentilly-2 sont d'abord de l'ordre de la sécurité. Si cette centrale n'a jamais connu de problèmes majeurs, il y en a eu des mineurs au cours de ses 28 années de fonctionnement. L'accident de Fukushima nous rappelle avec insistance que le degré zéro en cette matière n'existe pas. Il n'y aura pas de tsunami sur le Saint-Laurent, mais la technologie du Candu utilisée pour cette usine a ses failles. S'ajoute par ailleurs le danger que représente l'entreposage des déchets radioactifs à proximité de la centrale dont le caractère temporaire apparaît être sans fin.

En faveur de son maintien, il y a bien sûr les 800 emplois liés à l'exploitation de Gentilly-2, dans une région qui compte ses chômeurs. Il y a l'expertise qu'Hydro-Québec désire conserver dans le domaine nucléaire. Il y a l'investissement fait dans le passé, dont la rentabilité sera accrue par la prolongation de la vie de la centrale.

Qui a raison? *A priori*, on peut croire qu'il y a davantage de raisons d'abandonner le nucléaire que de le conserver, d'autant plus que le Québec n'a aucun projet de construction de nouvelles centrales nucléaires et que, par ailleurs, la technologie du Candu semble presque condamnée. Au-delà du risque de sécurité, il y a un risque économique réel.

Une large coalition de groupes environnementaux et de santé publique réclamait hier la fermeture de Gentilly-2, tandis que le chef du Parti québécois, Pauline Marois, s'engageait à le faire dès son arrivée au pouvoir. Il ne faudrait pas que le gouvernement Charest se braque et veuille faire un débat partisan. Le sujet impose plutôt la transparence et la sérénité. Quand Hydro-Québec a proposé, il y a deux ans, un plan de réfection de Gentilly-2, il n'y a pas eu de véritable débat. Saisissons l'occasion de sortir d'une logique qui ne tient plus la route.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

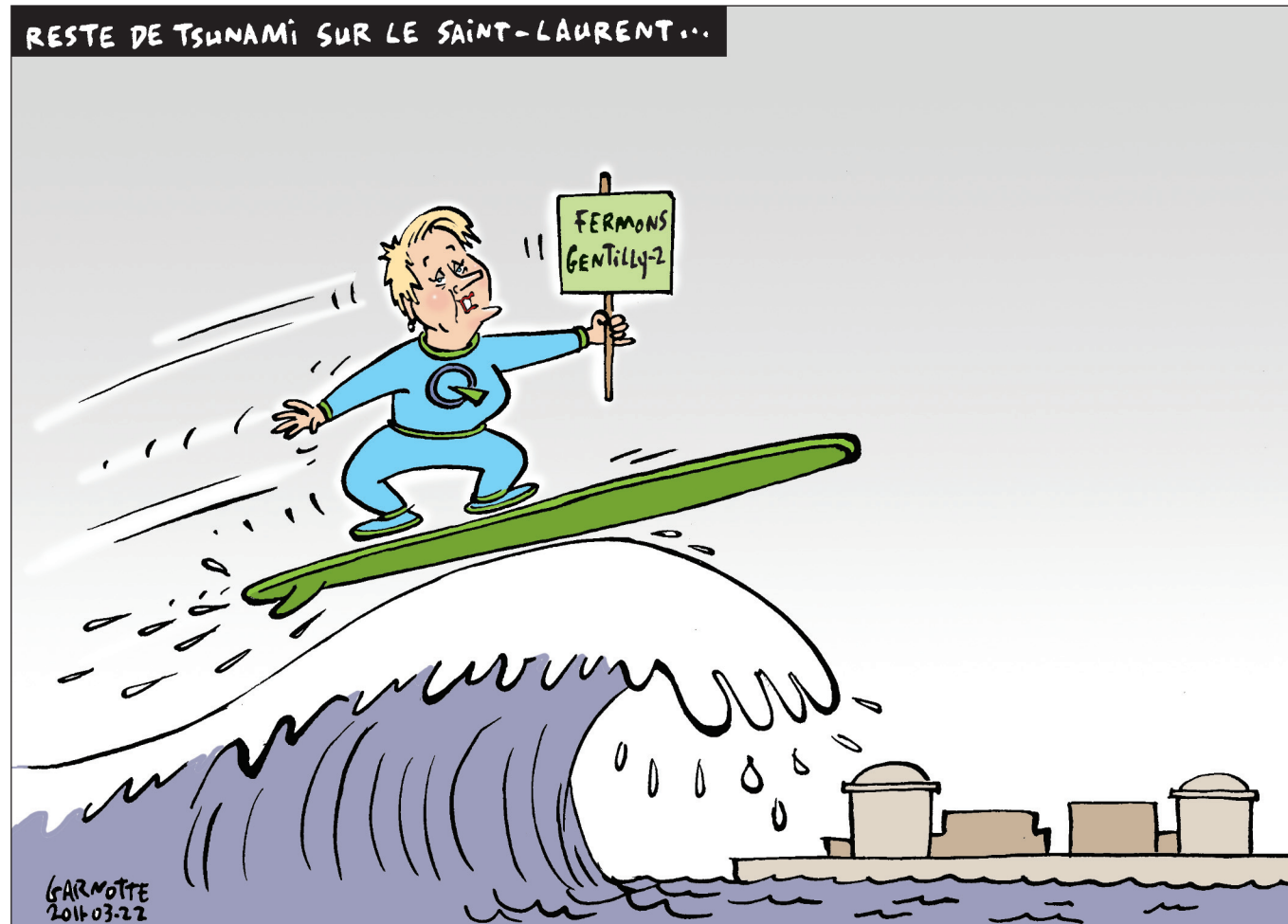
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

S'en servir correctement

À la question «Est-ce la fin du nucléaire?», répondre oui équivaut à se mettre la tête dans le sable. Une société avancée par la nature comme le Québec peut se passer du nucléaire, mais qu'en est-il des autres? L'Ontario produit plus de 50 % de son électricité avec l'uranium, elle n'a pas de ressources hydroélectriques, et la filière éolienne ne peut suffire à elle seule. Que doivent-ils faire? Brûler encore plus de charbon, de pétrole et de gaz? L'uranium est une ressource abondante, disponible et relativement bon marché, elle est là pour qu'on s'en serve, et il est illusoire de penser que plus personne ne va l'utiliser. Cependant, il semble évident que l'humanité n'a pas encore appris à s'en servir correctement.

Claude Provost
Saint-Bruno, le 21 mars 2011

Incurie et dégradation

L'incurie avec laquelle les autorités gèrent nos ponts, nos routes et nos rues a de quoi faire frémir, pleurer ou rugir, selon le tempérament des contribuables. Le premier problème est, bien sûr, les trois niveaux (fédéral, provincial et municipal) qui se partagent — ou ne se partagent pas — l'autorité. À cet égard, les citoyens sont fort mal servis.

Hélène Trudeau
Candiac, le 20 mars 2011

Le gaz et ses dangers

Dans deux articles récents sur les gaz, Marc Durand, docteur en géologie appliquée et professeur retraité de l'UQAM, a expliqué les résultats réels de leur exploitation. Dans l'exploitation classique, il est pos-

sible d'extraire 95 % ou plus du gaz. Dans le cas de gaz de schiste, on peut récupérer seulement 20 % du gaz dans le gisement. Le reste s'échappe lentement au cours des années. Rappelons que le méthane est 20 % plus puissant comme gaz de serre que le CO₂. De plus, il y aura probablement d'autres gaz nocifs ajoutés.

Conclusion du professeur Durand: «Le forage de puits et la fracturation du massif sont des opérations totalement irréversibles sans aucune solution technique pour remettre le massif de shale dans son état d'imperméabilité originale.» Et plus «la pression des gaz dans le réservoir va croître de façon lente, mais continue, d'une part, et [plus] la dégradation des puits va aller croissant dans le temps d'autre part. Ces deux phénomènes vont se manifester dans le temps en surface par une montée en nombre et en débit des fuites de méthane. La gestion de ces ouvrages va coûter des sommes colossales.»

Et le professeur Durand n'est pas la seule personne de cet avis. Parmi d'autres, Jacques Fortin, FCA, professeur à HEC Montréal, et Conrad Dan Volz, de l'Université de Pittsburgh (*Testimony to the Delaware River Basin Commission*), ajoutent leurs propres témoignages, facilement disponibles sur le Web. [...]

Ingrid Style
Mont-Saint-Hilaire, le 20 mars 2011

LIBRE OPINION

Un accident nucléaire majeur

JULIE LEMIEUX

Chercheuse et auteure d'*Avez-vous peur du nucléaire?* (MultiMondes, 2009)

Plus de dix jours après un séisme record suivi d'un tsunami dévastateur, les opérateurs de la centrale Fukushima Daiichi n'ont toujours pas réussi à reprendre le contrôle de leurs installations nucléaires. Comment est-ce possible dans un pays aussi développé, un pays à la fine pointe de la technologie?

On a soigneusement évité de le dire depuis Tchernobyl, mais l'énergie nucléaire est très dangereuse. Elle nécessite différents systèmes de sécurité en cas de défaillances techniques, et c'est le plus important de ces systèmes qui a fait défaut au Japon: le système de refroidissement d'urgence qui nécessite un approvisionnement en eau très abondant.

À ce propos, il est intéressant de noter que le système de refroidissement de la centrale Gentilly-2 utilise 2600 millions de litres par jour en fonctionnement normal, une quantité d'eau immense. Cela représente 1,8 million de litres à la minute, pour un seul réacteur. Imaginez maintenant la situation au Japon avec plusieurs réacteurs en difficulté et au moins deux piscines de combustibles qui surchauffent.

D'abord, les combustibles contenus dans les réacteurs n'ont rien à voir avec de la «braise», une comparaison absurde entendue ces derniers jours. Les physiciens nucléaires utilisent le mot «combustibles» uniquement par analogie, pour se faire comprendre.

Les barres d'uranium qui séjournent ou ont séjourné dans un réacteur ne se transforment pas en cendres, loin de là. C'est à peine si elles perdent du volume au bout d'un peu plus d'un an de bombardements

neutroniques. Ces combustibles usés dégagent une chaleur intense, et cette chaleur provient de leur décomposition radioactive, un processus impossible à stopper. En cas de panne de système de refroidissement, ce qu'on observe au Japon, la chaleur augmente et conduit à une fusion du combustible, ce qui accroît les échappements de produits radioactifs toxiques en plus de comporter des risques d'explosion.

On parle ici de températures qui dépassent 1000 °C. Après l'explosion nucléaire de Tchernobyl, on a déversé des tonnes de sable, de plomb et de toutes sortes d'autres matériaux durant plusieurs jours pour étouffer le feu qui couvait dans le réacteur éventré. Le plomb s'est d'abord liquéfié puis il s'est envolé sous forme gazeuse, ce qui en dit long sur le niveau de chaleur à cet endroit.

Lorsqu'on parle du problème non résolu de la gestion à long terme des déchets hautement radioactifs, c'est justement de ces combustibles usés qu'il est question. Les experts prévoient les isoler de la biosphère et de l'eau durant des milliers d'années, ce qui témoigne du danger très particulier de cette matière.

Le stockage temporaire dans des piscines constitue la première étape de ce long processus. Une fois extraits du réacteur, les combustibles usés sont installés dans une piscine durant quelques années, sous une épaisse couche d'eau qui absorbe leur chaleur tout en stoppant leurs rayons gamma. Et, détail important, chaque piscine contient beaucoup plus de matières hautement radioactives que ce qu'on retrouve dans un seul réacteur. Dans le cas de Gentilly-2, la piscine de déchets contient dix fois plus de radioactivité (en becquerels) que le réacteur lui-même.

Ces piscines deviennent extrêmement

dangereuses quand on manque d'eau. On l'a vu au Japon, les mesures radioactives les plus intenses provenaient de piscines qui n'avaient plus de couche d'eau pour stopper les rayons gamma de leurs combustibles usés. La radioactivité ambiante a alors atteint un niveau effroyable.

J'ai entendu une autre comparaison étonnante durant les derniers jours: la radioactivité, c'est un peu comme le soleil, il ne faut pas s'y exposer trop longtemps. De hauts niveaux de rayons gamma peuvent en effet «cuire» notre épiderme. C'est ce qu'on appelle un bronzage nucléaire et ce n'est pas beau à voir. Mais il y a aussi tous les produits radioactifs artificiels qui s'échappent des installations nucléaires sous forme gazeuse et qui contaminent l'environnement et la chaîne alimentaire. Une fois qu'ils sont relâchés, il est impossible de les nettoyer.

Arrêtons donc de comparer la radioactivité artificielle à la radioactivité naturelle, ce qui camoufle le danger de la première. Toutes les centrales nucléaires relâchent de petites quantités d'isotopes radioactifs artificiels, des produits qui n'existaient pas sur Terre avant 1945.

C'est ce type de produits qu'on a commencé à détecter dans l'eau de Tokyo, à plus de 200 km de la centrale en difficulté, ainsi que dans du lait, des épinards et des fèves provenant de quatre préfectures aux alentours de Fukushima Daiichi. Une fois que ces contaminants radioactifs sont dans l'air, dans l'eau, dans le sol et les aliments, on en absorbe sans même s'en apercevoir. [...]

Plusieurs réacteurs sont encore en difficulté à l'heure actuelle. Ce n'est que dans les années suivantes qu'on pourra faire l'inventaire de toutes les atteintes biologiques de cet accident majeur. Fukushima Daiichi figurera parmi les pires accidents nucléaires jusqu'ici.

IDÉES

Gaz de schiste

Le BAPE passe avec succès le test de l'indépendance

COLLECTIF D'AUTEURS

Ce texte est en lien avec un texte publié en cette page du *Devoir* le 17 septembre 2010 dans lequel nous, un collectif de spécialistes en consultation publique (des anciens commissaires du BAPE, des universitaires et des consultants), dénoncions les limites du mandat confié au BAPE (portée et temps alloué) par le gouvernement Charest. Nous rappelions les règles de base pour une véritable consultation, entre autres, la présence d'une étude d'impacts stratégique comme dans le cas de l'exploration pétrolière dans le fleuve et le golf. Nous demandions au BAPE de prendre les moyens pour rétablir la confiance envers l'institution en utilisant au maximum ses pouvoirs, en faisant une interprétation large de son mandat et en prenant en considération les principes et les approches du développement durable. Voici le deuxième volet de cette intervention publique.

Le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec vient d'être dévoilé par le ministre Pierre Arcand. Pour au moins deux raisons, ce rapport du BAPE se présente comme un effet de l'implication de la société civile.

La première raison tient à la qualité du rapport lui-même qui prend appui sur les principes du développement durable, tels qu'ils sont énoncés dans la Loi québécoise sur le développement durable adoptée récemment. Le rapport est rigoureux, riche, détaillé et courageux, malgré le mandat restreint et le court délai accordé au BAPE. Dans ce contexte, peu de gens croyaient que le BAPE oserait produire un rapport d'une telle portée. Il faut dire que le positionnement du gouvernement en faveur du développement de la filière et l'improvisation dont il a fait preuve pour répondre à la montée des contestations citoyennes n'étaient pas propices à la mise en place des conditions nécessaires au développement d'une analyse indépendante, complète et crédible, et ce, en dépit du changement de ton du gouvernement à la suite de la découverte de fuites dans la majorité des puits existants. Malgré ces contraintes, le BAPE a réussi en s'appuyant sur la forte mobilisation de la société civile à assurer les conditions d'une véritable participation publique, crédible et efficace.

Évaluation environnementale

La deuxième raison a trait au positionnement du ministre à la suite de la publication du rapport du BAPE. Dans un communiqué de presse du ministère, celui-ci déclarait: «Les commissaires



Pierre Fortin a présidé la commission d'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

ont produit un rapport d'une grande rigueur qui apporte un éclairage précieux. Je l'accueille favorablement dans ses grandes recommandations, et il guidera nos actions à venir.» Le ministre est notamment favorable au lancement d'une évaluation environnementale stratégique (EES), la recommandation centrale du rapport.

Le gouvernement s'est également prononcé à l'endroit de plusieurs autres avis, comme celui d'un développement contrôlé de l'industrie au cours du processus d'EES. Le ministre s'engage à adopter des règles transitoires à court terme et à faire en sorte que «les nouveaux forages ne seront autorisés que pour les besoins de développement de connaissances scientifiques de l'évaluation environnementale stratégique».

Une mobilisation importante de la société civile

Le dossier des gaz de schiste a donné lieu à une mobilisation citoyenne importante qui ne peut être réduite à certains groupes environnementaux expérimentés. De l'Ordre des ingénieurs du Québec, aux communautés religieuses, en passant par les artistes, les Directions régionales de la santé publique, des géologues et même des comptables, le questionnaire sur les gaz de schiste a mobilisé une grande variété d'acteurs de la société civile.

Malgré la quasi-absence d'information sur la filière en début d'audience — le ministère des Ressources naturelles avait produit un document d'une trentaine de pages en appui aux audiences publiques —, la participation a été somme toute importante si l'on considère le peu de temps accordé aux audiences publiques et le fait que celles-ci ont eu lieu essentiellement en région. Il faut noter que 85 personnes-ressources issues des milieux gouvernementaux, universitaires et privés ont participé à l'exercice d'enquête et de consultation et que 199 mémoires

ont été déposés, dont 123 lors des séances publiques en plus de huit prestations orales.

Cela témoigne de l'importance de ce forum pour la bonne santé de la démocratie québécoise et aussi de l'importance que la société civile accorde au BAPE. Le BAPE n'a pas ménagé ses efforts dans sa recherche d'information, notamment lors de trois missions sur le terrain (États du Texas, de la Pennsylvanie et de New York) afin d'apprécier l'état de la situation et les pratiques en cours, mais qui n'a malheureusement pu être utilisé par les participants à l'audience publique.

Constats et avis

Plusieurs avis et prises de position de la part de la Commission doivent être soulignés en raison de leur caractère audacieux compte tenu du contexte et innovateur par rapport aux pratiques actuelles. Il faudra quand même, s'ils sont mis en œuvre, les examiner pour s'assurer qu'ils respectent les règles de l'art et d'éthique de la participation publique.

- L'assujettissement des projets à une autorisation par le MDDEP
- Une approche participative avec les milieux d'accueil et l'implication des MRC et des municipalités dans la planification du développement
- Une implication des Conférences régionales des élus et de la commission régionale des ressources naturelles et du territoire
- Des consultations publiques requises avant autorisation des projets
- La mise en place de comités de concertation à l'échelle des territoires
- La récupération du manque à gagner des droits d'exploration
- La mise en place d'un régime de redevances assurant des revenus substantiels
- La création d'une entente-cadre incluant un bail type pour guider les négociations entre les citoyens et les entreprises.

«Le diable est dans les détails»

Bien entendu, le rapport du BAPE est une étape et la réaction du ministre en est une autre. La suite réside dans la nomination des membres du comité qui pilotera l'exercice de l'EES et les moyens qui seront à cet égard (temps et ressources). L'indépendance, la représentativité, l'expertise de ces membres, la transparence et la continuité du processus seront les éléments qui pourraient permettre d'assurer la légitimité et la crédibilité de l'EES.

Les activités de consultation, avant, pendant et après la production de l'EES seront également déterminantes. En d'autres termes, presque tout reste à faire, et l'on peut dire que le «diable est dans les détails». Il faudra que la société civile soit vigilante tout au long du processus. Mais il faut qu'un mécanisme adéquat le pilote (et ça pourrait être le BAPE) et que l'EES commence par une phase de consultation publique sur les enjeux à documenter et la nature de cette documentation.

Comme dans les cas du Suroît, du parc du Mont Orford et de La Romaine, la société civile mobilisée et crédible a amené le gouvernement à délaissier ses tentatives pour court-circuiter les processus décisionnels en annonçant ses intentions d'aller de l'avant avant même que les consultations de la population n'aient eu lieu. La consultation doit toujours précéder la décision et l'information pertinente précéder la consultation, il en va de la légitimité et de la crédibilité de cette dernière. Souhaitons que le BAPE puisse continuer de jouer un rôle important dans la suite de ce dossier majeur et structurant dans la mise en œuvre du développement durable au Québec.

Ont signé ce texte: Jean Baril (Centre du droit de l'environnement et auteur du livre *Le BAPE devant les citoyens*), Marie Beaubien (conseillère en communication et affaires publiques), Michel Bélanger (Centre du droit de l'environnement et ex-commissaire additionnel au BAPE), Laurence Bhérier (professeur en sciences politiques à l'Université de Montréal), André Delisle (conseiller en participation du public et ex-vice-président du BAPE), Michel Gariépy (professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et ex-commissaire additionnel au BAPE), Mario Gauthier (professeur et chercheur à l'Université du Québec en Outaouais), Luc Ouimet (Centre de consultation et concertation et ex-commissaire au BAPE), Louis Simard (professeur d'études politiques à l'Université d'Ottawa), André Thibault (professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières et ex-commissaire additionnel au BAPE).

Journée mondiale de l'eau

L'eau ne coule pas comme il faut pour tous

CLAUDE SAUVEPLANE

Ancien conseiller interrégional pour l'eau au Secrétariat des Nations unies et membre du conseil d'administration d'Action contre la faim Canada

L'eau non potable tue plus que le cancer, le sida et la guerre réunis. Chaque année, 8 millions d'individus meurent des suites de maladies d'origine hydrique, soit pas moins de quinze personnes par minute. Parmi eux, 1,5 million d'enfants meurent annuellement de simples diarrhées directement attribuables à l'ingestion d'eau insalubre. Cette hécatombe silencieuse est non seulement dramatique, mais elle est aussi mal connue, surtout dans les pays riches, tant et si bien que les décideurs politiques ne se sentent pas tenus de prendre les mesures qui s'imposent pour l'enrayer.

Mais ce scandale humanitaire du XXI^e siècle ne s'arrête pas là: 2,5 milliards d'individus n'ont pas accès à des toilettes dignes de ce nom, faisant courir à ces victimes un risque majeur de santé publique sans parler de l'atteinte quotidienne à leur dignité humaine.

Déjà affligés par des difficultés liées au remboursement de la dette, des fluctuations constantes des marchés financiers des pays riches, les termes inégaux de l'échange avec ces mêmes pays sans compter les crises politiques que traversent certains, nombre de pays en développement n'arrivent pas à répondre aux besoins en eau de leurs populations. L'avenir semble peu reluisant, la moitié de la croissance urbaine du monde étant prévue dans des bidonvilles sans infrastructures adéquates. Aujourd'hui, dans ces zones urbaines mal desservies, on paie plus cher l'eau que dans les zones mieux nanties: faute d'avoir son propre robinet, on s'approvisionne chez celui qui en a un, à un prix.

Investissement doublé

La croissance des besoins non satisfaits se poursuit inexorablement et, en dépit des promesses de Monterrey et de Johannesburg, les investissements indispensables pour trouver des réponses durables et rapides aux besoins en eau font défaut. La relégation au secteur privé des services d'eau potable et d'assainisse-

ment dans les villes, encouragée par de nombreux bailleurs de fonds, ne s'est pas révélée être la panacée proclamée. Les garde-fous que devaient représenter des organismes réguliers, mis en place à la hâte et selon des modèles quasi uniformes, n'ont pas joué leur rôle de protection du consommateur, car ces organismes sont le plus souvent jugés et parties.

Pour satisfaire l'Objectif du millénaire pour le développement (OMD) entre 2000 et 2015, c'est-à-dire pour diviser par deux le nombre de gens qui n'ont pas accès à l'eau et à l'assainissement, il s'agirait de doubler l'investissement actuel pour arriver à 1,22 milliard de dollars par an, et ce, sous forme de dons. Or l'eau productive, utilisée à des fins agricoles, énergétiques ou industrielles, et capable de créer des revenus, représente plus de 70 % de la consommation en eau des pays pauvres. Sans compter les bénéfices sanitaires évidents de l'eau potable et de l'assainissement, l'investissement en eau pour la production aurait d'importantes retombées économiques qui contribueraient à la croissance économique et la capacité des pays de subvenir à leurs besoins en eau et autres.

Droit d'accès à l'eau

Le droit d'accès à l'eau potable pour tous reconnu récemment par les Nations unies (d'abord par le Comité sur les droits économiques, culturels et sociaux lors de sa session du 28 novembre 2002 à Genève, puis officialisé en juillet 2010 par l'Assemblée générale des Nations unies) est un droit humain fondamental et inaliénable: chaque personne, quel que soit son niveau socioéconomique, doit pouvoir disposer de l'eau nécessaire à ses besoins essentiels et vitaux. Dans les pays qui se sont engagés à reconnaître ce droit, les plus vulnérables et les plus déshérités ont désormais la possibilité juridique de le faire valoir.

Il s'agit de veiller également à l'accès à l'eau productive et à des services adéquats d'assainissement en tenant compte de la nécessaire protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques. L'eau est un bien social, culturel et environnemental tout autant qu'un bien économique. Une meilleure organisation — publique — de la gestion des services et de l'entretien des installations, une participation

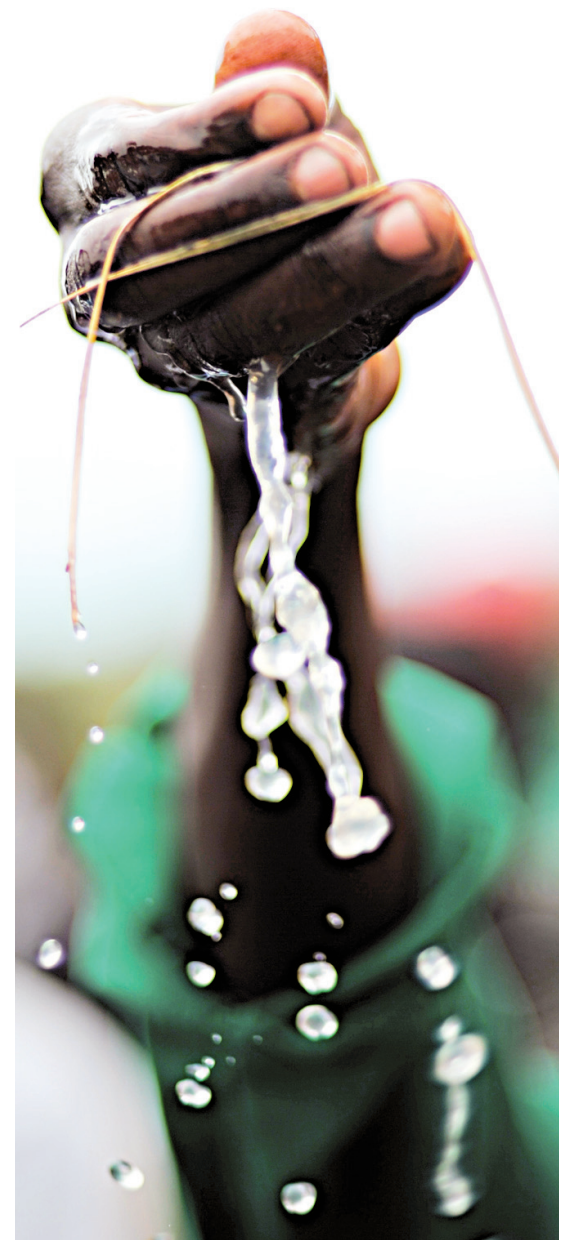
des usagers et capacités locales dans les prises de décisions et une conscience environnementale sont indispensables. Car une gestion adéquate et durable de l'eau, ressource en quantité limitée et fragile, mais indispensable à la vie, nécessite une approche globale conciliant développement socio-économique, prise en compte des contraintes physiques et techniques et protection des écosystèmes.

Vision durable

L'eau et le développement durable sont ainsi indissociables. L'eau constitue un point d'entrée fondamental dans la mise en place de mécanismes décentralisés ou «horizontaux» qui encouragent le développement de l'organisation communautaire et la démarche citoyenne, en appui aux initiatives de base. L'eau productive contribue à la création d'emplois, favorise la participation communautaire et le développement durable, bien que ces aspects soient encore insuffisamment incorporés dans les programmes liés à l'eau et l'assainissement.

Le rôle essentiel des femmes dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau doit être pleinement reconnu. Ce sont les principales pourvoyeuses et gestionnaires de fait de la ressource. Il convient de leur donner les moyens et le pouvoir de participer, à tous les niveaux, aux prises de décision concernant les programmes de mise en valeur des ressources en eau. Du point de vue environnemental, l'eau est une ressource éminemment vulnérable à l'exploitation incontrôlée et à la pollution qu'il faut préserver pour les générations futures.

Une plate-forme internationale de surveillance citoyenne pour l'eau et l'assainissement devrait être un instrument d'arbitrage et d'appui fondé sur les principes d'équité, de solidarité et de contrôle citoyen. Elle serait destinée à jouer un rôle inconditionnel et désintéressé de «chien de garde» pour la sauvegarde des intérêts des populations, notamment des plus pauvres, en proposant des solutions alternatives et participatives, bien adaptées aux contextes socioculturels et aux capacités locales, respectueuses de l'environnement, dans un souci de développement humain durable et de garantie des droits d'accès.



ROBERTO SCHMIDT AGENCE FRANCE-PRESSE
 Quelques 8 millions d'individus meurent chaque année des suites de maladies d'origine hydrique, soit pas moins de 15 personnes par minute.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters), information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Remy (pupitre), information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Paul Cauchon et Benoît Mungser (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Emilie Parent-Bouchard et Étienne Plamondon-Émond (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Elinam, Veronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

COALITION

SUITE DE LA PAGE 1

C'est à la fois sur le choix des cibles et sur la structure de commandement de l'opération que des pays aussi divers que l'Italie, l'Allemagne, la Norvège et la Turquie ont fait porter leurs interrogations et leurs critiques.

Celles-ci reflètent les divisions qui minent l'Union européenne, l'OTAN et la Ligue arabe sur l'action à mener en Libye. Le chef du regroupement arabe, Amr Moussa, qui avait soutenu l'instauration d'une zone d'exclusion aérienne, a estimé que les bombardements s'écartaient de leur but, avant de changer de ton hier et d'affirmer que ses propos de la veille avaient été mal interprétés.

La résolution 1973 adoptée jeudi dernier par le Conseil de sécurité autorise «toutes les mesures nécessaires» pour protéger les civils, y compris des frappes aériennes, et prévoit une zone d'exclusion pour empêcher les avions du dirigeant libyen de bombarder ses opposants.

L'Allemagne, qui s'était abstenue jeudi de voter la résolution 1973, et l'Italie ont reproché hier à la coalition d'avoir bombardé des cibles au sol, notamment des défenses antiaériennes et des blindés. Rome et Berlin faisaient plus ou moins explicitement écho aux critiques formulées plus tôt par la Ligue arabe, dont le soutien aux opérations en cours est jugé essentiel d'un point de vue diplomatique.

Les zones d'exclusion peuvent difficilement fonctionner sans qu'on élimine les batteries antiaériennes et les centres de commandement, s'entendent pour dire plusieurs experts militaires.

La cacophonie règne donc sur les objectifs et les moyens de l'opération «Aube de l'odyssée». S'agit-il seulement de protéger les civils attaqués par les forces pro-Kadhafi ou de chasser l'homme fort li-

byen du pouvoir, voire de le tuer? Dans la première hypothèse, faut-il se contenter d'instaurer une zone d'exclusion aérienne ou en profiter pour détruire des chars et d'autres cibles militaires?

Le président américain, Barack Obama, n'a pas été parfaitement clair hier. «Notre action militaire intervient en soutien d'un mandat international du Conseil de sécurité qui se concentre spécifiquement sur la menace humanitaire posée par le colonel Kadhafi à son peuple», a-t-il rappelé. «J'ai également annoncé que la position américaine est que Kadhafi doit partir», a-t-il néanmoins ajouté.

Les dirigeants britanniques ont été encore plus vagues sur l'éventualité de frapper directement le colonel Kadhafi, dont le camp retranché qui lui sert de résidence a été ciblé en fin de semaine. Deux ministres, ceux de la Défense et des Affaires étrangères, ont notamment refusé d'exclure cette éventualité.

Le rôle de l'OTAN

Au cours d'une réunion à Bruxelles hier, les ambassadeurs de la plupart des pays membres de l'OTAN ont exprimé le souhait que l'Alliance atlantique prenne au plus tôt le relais de la coalition ad hoc formée samedi à Paris.

Actuellement, les opérations sont nationales, mais coordonnées par les QG américains de Ramstein, en Allemagne, et de Naples, en Italie.

Le président américain, en visite au Chili, a affirmé hier que les États-Unis céderaient le contrôle des opérations militaires au cours des prochains jours. Sans exprimer sa préférence, le secrétaire américain à la Défense, Robert Gates, avait déclaré dimanche que son pays espérait transmettre la responsabilité de cette coordination à la France, à la Grande-Bretagne ou à l'OTAN.

Le premier ministre britannique, David Cameron, s'est prononcé hier en faveur d'une prise en charge par l'OTAN. La France, de son côté, a dit craindre que cela ne soit mal perçu par certains pays arabes.

La Norvège a pour sa part suspendu sa participation jusqu'à ce que la situation relative au commandement soit clarifiée.

L'Italie s'est montrée particulièrement favorable à une prise en charge de l'OTAN tandis que l'Allemagne et la Turquie la souhaitent, mais seulement si on passe d'une mission de bombardement à une mission à caractère essentiellement humanitaire.

À Ottawa, le ministre de la Défense, Peter MacKay, a reconnu qu'il y avait des tiraillements au sein de la coalition, notamment sur le pays qui doit en assurer la direction. «On est au début, ça ne fait que quelques jours», a-t-il dit, avant de préciser que pour l'instant, il s'agit d'une opération «dirigée par les États-Unis». «Nos pilotes se rapportent toutefois au commandement du Canada», a-t-il ajouté.

Le ministre MacKay a néanmoins affirmé que cette situation pourrait changer. «Est-ce que l'OTAN va prendre la direction des opérations? On verra. Il y a des discussions à un haut niveau actuellement, notamment au quartier général de l'OTAN à Bruxelles. Il y a des opinions différentes sur le moment où cela pourrait survenir, mais je pense que cette mission va devenir celle de l'OTAN sous peu.»

En ce qui concerne les critiques sur les frappes de la coalition, notamment de la Ligue arabe cette fin de semaine, le ministre a affirmé qu'il ne s'agit pas d'une «fissure» dans la coalition. «Je dirais qu'il y a eu une ambiguïté dans la position de la Ligue arabe, mais je pense qu'elle a clarifié sa position. [...] Je pense qu'il y a maintenant unanimité.»

Le Conseil de sécurité a rejeté hier la demande libyenne d'une réunion d'urgence. L'organe onusien tiendra bien des assises jeudi, mais celles-ci étaient déjà prévues au programme et porteront sur le suivi à donner à la résolution 1973.

Le Devoir

Avec Alec Castonguay et les dépêches de l'Agence France-Presse

BUDGET

SUITE DE LA PAGE 1

Gilles Duceppe réclame depuis des mois que le Québec reçoive une compensation, comme cela a été le cas pour l'Ontario et la Colombie-Britannique, pour avoir harmonisé il y a 19 ans sa taxe de vente avec la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale. Montant réclamé: 2,2 milliards de dollars.

«Il y a eu d'importants progrès réalisés au cours des derniers jours, mais, encore une fois, le dossier n'est pas pleinement complété. Les discussions se poursuivent, et notre budget sera présenté demain [aujourd'hui]», a répondu à la Chambre des communes le ministre Christian Paradis, lieutenant de Stephen Harper pour le Québec.

M. Duceppe a indiqué qu'il étudierait le budget, mais que son appui était conditionnel à cette compensation rétroactive. «Ça doit être là, et une fois que c'est là, on évaluera le reste à l'économie générale du budget.»

De son côté, le chef du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, maintient le suspense quant à ses intentions. Permettra-t-il au gouvernement de Stephen Harper de survivre en appuyant le budget? Il ne se décidera probablement que demain après avoir rencontré ses députés. «C'est possible de voter pour, mais on doit l'évaluer pour déterminer si c'est bon pour les Canadiens et si ça répond à tous les aspects que nous avons soulignés et que nous avons présentés au gouvernement.»

Immédiatement, il s'est fait attaquer par les libéraux, qui ont donné la mesure de ce qu'aura à endurer le NPD s'il maintient les conservateurs au pouvoir. «Il n'y a pas si longtemps, lorsque nous avons annoncé que nous appuierions certaines questions de confiance, le NPD avait émis de grands cris d'outrage. Eux seuls avaient le monopole des principes et de la vertu, [disant] qu'ils avaient toujours défendu des principes, s'étaient opposés au gouvernement et que nous manquions de courage, a rappelé le député libéral Dominic LeBlanc. Alors, nous verrons demain.»

Les néodémocrates se sont moqués des libéraux chaque fois qu'ils ont voté avec les conservateurs à la Chambre des communes depuis 2006. Ils ont poussé le sarcasme jusqu'à apporter un énorme gâteau d'anniversaire au Parlement pour souligner le 79^e vote. Le NPD avait empêché la tenue d'une élection à l'automne 2009 en accordant à son tour sa confiance au gouvernement.

Outrage

Le budget de cette année est déposé dans un climat de haute tension à la Chambre des communes. Hier, le comité de la Procédure et des affaires de la Chambre a comme prévu adopté un rapport concluant que le gouvernement avait commis un outrage envers le Parlement en ne dévoilant pas les coûts prévus de ses projets de loi en matière de justice.

Le comité, au sein duquel l'opposition détient la majorité, conclut que le gouvernement «n'a pas présenté tous les documents spécifiques» et qu'il «n'a pas donné d'excuse valable» à ce refus. «Cela fait obstacle à l'exercice des fonctions de la Chambre et [...] constitue un outrage au Parlement», est-il écrit.

Sans surprise, la minorité conservatrice du comité a rédigé un rapport dissident. «Il est clair que les députés de l'opposition ont jugé les résultats des audiences avant même qu'elles ne débutent. [...] Le rapport présenté par le comité n'est qu'une manœuvre politique partisane qui diminue la valeur de l'important travail du Parlement.»

Ce rapport ne sera toutefois pas voté par la totalité des élus avant la fin de la semaine, les conservateurs ayant eu recours à la procédure parlementaire pour en retarder le débat. Ce serait la première fois dans l'histoire du Canada que le gouvernement est déclaré coupable d'outrage envers le Parlement.

À ce tableau s'ajoutent les allégations de trafic d'influence pesant contre l'ancien conseiller de M. Harper Bruce Carson, les accusations d'Élections Canada contre le Parti conservateur et quatre de ses dirigeants, de même qu'un rapport déposé hier par la commissaire à l'information concluant qu'un adjoint politique conservateur a entravé la divulgation de documents en vertu de la Loi (voir texte en page A3).

Le chef libéral, Michael Ignatieff, a bien indiqué hier qu'il n'avait pas l'intention d'appuyer le budget à cause de toutes ces questions d'éthique. «Le gouvernement fait face à des accusations de fraude électorale, de trafic d'influence et de manigances avec l'accès à l'information. Pire encore, un comité du Parlement a jugé que ce gouvernement est coupable d'outrage au Parlement. Comment les Canadiens pourraient-ils avoir confiance en un gouvernement qui traite eux et nos institutions avec un tel mépris?», a-t-il lancé en Chambre. Dans un communiqué de presse, il a demandé: «Comment pouvons-nous croire que le budget de demain [aujourd'hui] ait la moindre crédibilité?»

Le Devoir

NUCLÉAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

Selon Patrick Bonin, de l'AQLPA, les vents dominants qui touchent Toronto se dirigent avec constance vers le Québec. Ainsi, toute fuite majeure de particules radioactives aux centrales ontariennes de Pickering et de Darlington, construites à l'est de Toronto, pousserait implacablement le nuage radioactif vers Montréal et la vallée du Saint-Laurent.

Depuis des décennies, Environnement Canada a établi que plus de la moitié du smog qu'on respire à Montréal et la moitié de la pollution acide proviennent de la région de la capitale ontarienne. La pollution nucléaire suivrait le même chemin.

Dans un premier temps, expliquait Patrick Bonin, l'AQLPA demandera à la Commission canadienne de sécurité nucléaire (CCSN), comme l'ont fait les groupes ontariens, de surseoir à l'audience sur les deux nouveaux réacteurs de Darlington, qui débutait hier.

«La commission, dit-il, vient de demander à l'industrie nucléaire de dire comment elle fera face à un accident comme celui du Japon. Tant qu'on ne saura pas comment les réacteurs existants peuvent résister à un accident semblable et ce qu'il faut y changer, il est impensable d'accorder une licence pour de nouveaux réacteurs selon les anciennes normes.»

Le porte-parole de l'AQLPA, qui réclamait lui aussi hier la fermeture de Gentilly-2, affirme que «Darlington est potentiellement plus dangereux pour Montréal que Gentilly-2.»

Il estime par ailleurs, tout comme MCN-21, que le gouvernement québécois «doit intervenir devant la CCSN pour s'opposer au projet de Darlington, pour exiger une étude en règle des risques que ce suréquipement fera courir à Montréal et à l'agriculture de la vallée du Saint-Laurent. Et Québec, qui a des responsabilités précises en matière de pollution atmosphérique, doit aussi réaliser sa propre contre-expertise dans un dossier de cette importance.»

Il a été impossible hier de savoir si Québec et la Ville de Montréal ont songé à présenter des mémoires devant la CCSN en raison des risques que les centrales ontariennes font courir au Québec.

Même si ce n'était pas au programme de la confé-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le Dr Michael Dworkind, président des Physicians for Global Survival, Karel Mayrand de la Fondation David Suzuki, Eric Darier de Greenpeace, Kim Cornelissen de l'AQLPA, Daniel Breton de MCN-21, Christian Simard de Nature Québec et Françoise David, de Québec solidaire, lors de la conférence de presse d'hier réclamant le déclassement définitif de la centrale Gentilly-2.

rence de presse convoquée notamment par Les Artistes pour la paix, la plupart des porte-parole présents ont salué l'importance des changements, divulgués hier par *Le Devoir*, que la chef du Parti québécois, Pauline Marois, entend apporter à la politique énergétique du Québec, notamment la fermeture de Gentilly-2. Mme Marois a d'ailleurs confirmé ces changements hier à l'occasion d'un point de presse.

Le député péquiste de Drummond, Yves-François Blanchet, a pour sa part précisé que la réfection de Gentilly-2 serait arrêtée même si Hydro-Québec démarrait le projet.

Dissonance de l'ADQ

Seule hier l'ADQ s'est opposée à la transformation majeure de la politique énergétique proposée par Pauline Marois. Pour Gérard Deltell, Mme Marois «va nuire à l'économie de la Mauricie et du Centre-du-Québec» par une vision qualifiée «d'irresponsable».

Du côté d'Hydro-Québec, le mutisme était la règle: «Aujourd'hui, il n'y aura pas de commentaire de la part d'Hydro-Québec», précisait la porte-parole, Marie-Hélène Devault.

La douzaine d'organismes regroupés par le mouvement Sortons le Québec du nucléaire ont fait valoir que les coûts de la réfection de Gentilly-2 — «un stade olympique énergétique», selon Karel May-

rand de la Fondation David Suzuki — dépasseront les 2 milliards si l'on se fie aux évaluations de la centrale jumelle de Pointe Lepreau au Nouveau-Brunswick. Ces coûts ne justifient aucunement un prolongement de production de 5 à 10 ans, ont fait valoir d'autres, même si Hydro-Québec estime pouvoir produire pendant 25 ans avec une centrale reconstruite. Il n'y aurait aucun cas de réfection au Canada qui aurait prolongé la vie utile d'un réacteur CANDU pendant plus de dix ans.

Plusieurs intervenants ont fait valoir que le Québec a d'autant moins besoin de courir le risque du nucléaire alors qu'il exporte ses surplus d'électricité, une énergie produite à meilleur prix et sans les risques associés au nucléaire, qui ne seraient pas associés uniquement aux accidents, mais à la simple présence d'une centrale en milieu humain. Les rejets de tritium de Gentilly-2 seraient mal surveillés par Québec, selon plusieurs, et ils dépasseraient en raison de normes laxistes de 475 fois les normes californiennes, selon Christian Simard, de Nature Québec.

Le député péquiste Blanchet a pour sa part présenté les résolutions adoptées par 320 conseils municipaux du Québec pour condamner le recours au nucléaire. Il s'agit d'une initiative du maire écologiste d'Amqui, Gaétan Ruest.

Le Devoir

TINTIN

SUITE DE LA PAGE 1

fois, s'approche de la côte. À son bord, Tintin, jeune reporter au *Petit Vingtième*, son fidèle compagnon, Milou, et son pote, rencontré dans une histoire de crabes aux pinces d'or, le capitaine Haddock, qui, après 81 ans d'existence et surtout des aventures stoppées net et figées dans une autre époque à la mort de leur créateur, Hergé, il y a 28 ans, ont finalement encore des choses à dire... au pays du documentaire.

Le pari était risqué: «dépoussiérer un peu les albums de Tintin afin qu'ils parlent un peu plus à la jeune génération d'aujourd'hui, et ce, en mettant en image et en documentaire les aventures imaginées par Hergé», explique Henri de Gerlache, réalisateur du tout premier épisode de la série *Sur les traces de Tintin*, qui va être présentée ce soir à Montréal, en première québécoise, dans le cadre de la 29^e édition du Festival international du film sur l'art (FIFA).

L'homme s'est frotté à *Temple du soleil* (1949) qui, dans cet improbable cadre imaginé par le producteur français Stéphane Millière, avec l'imprimatur des ayants droit (forcément) du patrimoine légué par le bédéiste belge, devient prétexte à un étonnant voyage au Pérou. Itinéraire: de Callao au Machu Picchu, en passant par les Andes, l'Amazonie et ses nombreux obstacles. *Le Crabe aux pinces d'or*, *Tintin au Tibet*, *Le Lotus bleu* et *Les Cigares du pharaon* complètent ce quintette de documentaires

atypiques mis à l'affichage par le Festival.

Entre réel, paysages contemporains et superpositions de vignettes, les méchants et les menaces ne sont jamais bien loin. On s'en souvient: dans *Le Temple du soleil*, Tintin est sur les traces de son ami, le professeur Tournesol, disparu dans *Les Sept Boules de cristal*, comme bien d'autres scientifiques qui s'intéressaient de trop près à des momies incas. Avec son nouvel ami Zorrino, l'Indien quechua marchand d'oranges sauvé de deux brutes par Tintin sur le marché de Jauga, il va dénouer l'intrigue, en tâtant de l'anaconda, des sommets enneigés, en faisant face à la mort et en étant sauvé par une éclipse totale du soleil. En gros.

Un imaginaire à respecter

En entrevue au *Devoir* la semaine dernière, le réalisateur l'a admis: transposer l'univers de Tintin en documentaire relève du défi de création, tout comme l'adaptation d'un roman au grand écran. «Il peut toujours y avoir une déception du lecteur qui ne va pas retrouver à l'écran ce qu'il avait imaginé lui-même en lisant cette bande dessinée, dit-il. La bande dessinée a la capacité de développer l'imaginaire. Or, en mettant des sons et des images sur cet imaginaire, on peut le dévoyer.»

Vrai. Mais avec ses confrontations amusantes de cases des albums aux paysages d'aujourd'hui, ses anonymes jouant malgré eux les scènes de l'album, ses images d'archives et ses interventions du tintinologue Philippe Godin, l'exercice évite facilement les écueils, sans doute en raison de la collabo-

ration d'Hergé, qui mettait un point d'honneur à documenter ses fictions avec une précision quasi chirurgicale. En témoignent ces voyages en Amérique du Sud, mais aussi au Maroc, à Shanghai, au Népal, en Égypte et au Tibet, où l'équipe de documentaristes, à raison d'un cinéaste différent par épisode, est allée reconstituer le fil des aventures de l'homme sans âge, mais avec toupet.

«Cette précision est apparue très vite sur le terrain, dit M. de Gerlache. Même s'il n'est jamais allé au Pérou, Hergé s'est basé sur une documentation rigoureuse, assez stupéfiante même, qui nous a permis de faire beaucoup d'allers-retours entre les vignettes de l'album et la réalité» afin de mettre en relief le fond de l'album: une quête initiatique plaçant Tintin à la recherche d'une civilisation perdue et du trésor des Incas, «une chose qui a fait rêver toute une génération de lecteurs quand l'album est sorti», ajoute-t-il.

Avec un budget d'environ 200 000 \$ par épisode — que la chaîne ARTV va mettre à son antenne début avril —, le rêve, lui, cherche désormais à se poursuivre sous cette autre forme qui place le voyage, la découverte et l'exotisme au centre de sa trame narrative. «Les albums choisis s'y prêtent le plus, poursuit le documentariste. C'était une des conditions de la réussite. Les Bijoux de la Castafiore ou Vol 714 pour Sydney n'avaient certainement pas ce même potentiel... de survivre à la mutation et de confirmer ce que l'on savait déjà: même s'il a 81 ans, Tintin est finalement encore très jeune et bien de son temps.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390